Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Procès-Verbal de la Séance publique du 29 juin 2018

Sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental

Début de la réunion : 9h40

Mme Martine VASSAL : Mes chers collègues, nous allons commencer la séance Mme PUSTORINO va procéder à l'appel.

Marine **PUSTORINO Mme** : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLÉMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (présent), Sabine (présente), Solange (présente), BIAGGI BORÉ BERNASCONI Patrick (présent), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVESA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (présent), FÉRAUD Jean-Claude (donne procuration à Mme SAEZ), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (absent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouria (présente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (présente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (donne pouvoirs à Mme GUARINO), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIE Richard (donne pouvoirs à MASSE Christophe (présent), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (donne pouvoirs à M. GENZANA), MORAINE Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente). PAYAN Benoît (présent). **PERRIN** Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), Didier (présent), **ROYER-** PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (donne pouvoirs à Mme INAUDI), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (présente), SPORTIELLO Josette (donne pouvoirs à M. PAYAN), TRANCHIDA Géneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS DE PROVENCE

Mme Martine VASSAL : Merci Mme PUSTORINO. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir cette séance.

Nous nous retrouvons ce matin pour notre séance publique du 29 juin au terme d'un semestre que nous pouvons qualifier de particulièrement chargé. Nous avons eu tout d'abord le bilan de mi-mandat, qui nous a permis de présenter à l'ensemble des habitants des Bouches-du-Rhône dans tous les territoires un point précis des actions que nous menons depuis mars 2015, le 2 avril 2015 exactement. C'était un exercice inédit, qui a été qualifié de véritable réussite au regard de l'affluence constatée durant les 10 réunions publiques que nous avons organisées et de l'intérêt médiatique que ces évènements ont suscité. Ensemble, nous avons montré que nous étions fidèles à notre engagement de campagne : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit. Certains appellent cela de la « politique autrement », d'autres l'appellent « le nouveau monde », mais je pense qu'il s'agit tout simplement de respecter les engagements pris devant les électeurs il y a 3 ans. C'est pour moi et les élus de la majorité qui m'accompagnent une véritable fierté.

C'est une fierté également de constater que nous avons aussi battu un record dans l'organisation du 3ème Salon de l'Agriculture à Salon-de-Provence sur le terrain du Merle début juin. Plus de 50 000 visiteurs sont venus sur 2 jours, alors que nous avions eu 44 000 visiteurs sur 3 jours l'année dernière. C'est une preuve de l'attachement des provençaux à leurs agriculteurs et à leur production. C'est pourquoi, avec Lucien LIMOUSIN et Marie-Pierre CALLET, nous avons souhaité prolonger cet engouement en invitant ce matin notre partenaire habituel et fidèle qu'est la Chambre Régionale d'Agriculture, avec son président Claude ROSSIGNOL et 4 de ses élus : Patrick LEVEQUE, Romain BLANCHARD, Rémy BENSON et Nathalie ESCOFFIER. Nous allons entamer un dialogue avec eux pour que vous

puissiez, mes chers collègues, bien comprendre leurs attentes, leurs difficultés et essayer d'être les porte-paroles de leurs espoirs. Notre politique agricole est volontariste et s'appuie sur un budget qui a été sanctuarisé. C'est un signe de l'importance que nous y accordons compte tenu des difficultés financières des collectivités. C'est à souligner. Nous aidons les agriculteurs à développer à la fois leurs projets d'installation et d'innovation, mais aussi pour favoriser de nouveaux comportements alimentaires avec les circuits courts. M. LIMOUSIN et Mme CALLET vont y revenir.

Nous savons tous aujourd'hui que notre agriculture est à la croisée des chemins. Elle souffre beaucoup et ce depuis de nombreuses années, non seulement à cause des aléas climatiques, mais aussi avec l'incessant matraquage d'impôts, de normes et d'une concurrence déloyale au sein même de l'Union Européenne, sans oublier la remise en cause annoncée des principes de la Politique Agricole Commune. Quelle profession pourrait résister à autant de changements et de mutations en même temps? Je saisis cette occasion pour saluer le courage exemplaire de nos agriculteurs qui travaillent dur chaque jour et qui, souvent, n'arrivent pas à récolter ne serait-ce que le simple fruit de leur travail. En tout cas, cher président, chers membres élus, vous pourrez compter sur le soutien constant et indéfectible du Conseil Départemental dans les mois et les années à venir. Nous serons toujours là pour vous.

Néanmoins, l'Etat doit aussi prendre ses responsabilités pour aider notre agriculture. Or sur ce sujet, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, l'Etat recule, encore et toujours. Le monde de l'agriculture n'est pas le seul à subir ces retraits de l'Etat. Je ne prendrai que deux exemples, mais la liste est assez longue. Qui assume aujourd'hui la fin des contrats aidés des 300 emplois dans les collèges? C'est le Conseil Départemental. Qui assume la revitalisation du centre-ville de la deuxième ville de France et des projets structurants de mobilité sur cette ville? C'est encore nous. Qui assume encore sur le département les projets d'infrastructure réalisés par l'ensemble des communes? Si le Conseil Départemental n'intervenait pas, il ne serait pas possible de réaliser ces projets structurants. C'est encore nous.

Comment, dans ce contexte d'explosion de contraintes liées à ce désengagement fort de l'Etat, appliquer aujourd'hui le 1,2 % des dépenses de fonctionnement réclamé par le gouvernement aux collectivités locales ? En l'état actuel des choses,

je ne signerai pas le « pacte de confiance » proposé par le Premier Ministre. Nous pouvons d'ailleurs dire que c'est un pacte de défiance qui nous est imposé dans ces conditions et je vous proposerai au cours de cette séance une motion qui ira dans ce sens. J'espère que nous aurons une solidarité territoriale sur cette motion. Nous restons donc dans la ligne politique que nous nous sommes fixés dès notre arrivée et qui a été mise en œuvre par Didier REAULT, à savoir des investissements soutenus, une maîtrise de l'évolution de l'endettement et – point auquel je suis très attachée – la stabilité de la fiscalité dans tous les domaines, que ce soit au niveau des habitants ou des entreprises.

Sur un autre registre, celui du devenir des institutions, il appartient désormais au Président de la République de définir un cap clair pour le Département des Bouchesdu-Rhône. Derrière Lucien LIMOUSIN, 27 élus du Pays d'Arles lui ont demandé de mettre fin à la confusion ambiante sur la réforme territoriale qui se prépare à Paris. Nous attendons une clarification. Paris et Lyon ont eu droit à tous les égards de la part du pouvoir central. Et nous alors ? Je revendique la spécificité du département des Bouches-du-Rhône, des 2 millions d'habitants qui le composent, de sa forte diversité, de tous ses territoires qui sont riches aussi et du rayonnement de sa capitale, Marseille, qui est la deuxième ville de France. Il faut que les choses avancent, sur l'économie, la solidarité, la mobilité et l'attractivité. Nous sommes en passe de réussir. J'en suis intimement persuadée, car les projets qui avancent le font grâce à l'investissement du Département. Mes chers collègues, nous devons continuer, même si les choses ne sont pas faciles. Nous devons continuer à agir et à travailler pour permettre justement à ce territoire d'être au niveau où il devrait être, d'être véritablement la porte d'entrée de l'Europe du sud, la porte d'entrée de la Méditerranée et la porte d'entrée du continent africain. Nous sommes nous aussi à la croisée des chemins et nous ne sommes pas loin de cette réussite.

En tout cas, ce qui est sûr et certain, M. le président ROSSIGNOL, c'est que vous avez devant vous une assemblée très déterminée pour continuer non seulement à développer son ADN qui est la solidarité des habitants et à développer la solidarité entre les territoires. En tout cas, merci beaucoup pour votre venue ce matin pour nous parler d'agriculture parce que, pour nous aussi, c'est un élément important au niveau social et au niveau économique. Merci Président, merci chers collègues et je passe la parole à M. LIMOUSIN.

M. Lucien LIMOUSIN, Vice-président du Conseil Départemental, Délégué à l'Agriculture: Merci Mme la Présidente, je voudrais saluer également la Vice-présidente, Marie-Pierre CALLET. M. le Président de la Chambre d'Agriculture, mon cher Claude, Mmes et MM. les représentants des organisations professionnelles agricoles, mes chers collègues, il ne vous aura pas échappé que les questions agricoles sont aujourd'hui au cœur des préoccupations de nos concitoyens, ce que souligne avec force le succès populaire de la 3ème édition du Salon de l'Agriculture. Nous avons eu plus de 50 000 visiteurs sur 2 jours comme vient de le rappeler notre Présidente. C'est d'ailleurs l'un des principaux enseignements que nous avons tiré de la concertation publique organisée lors des Etats Généraux de Provence qui ont clairement démontré le rôle stratégique de l'agriculture pour l'économie et l'attractivité du territoire départemental et son impact dans notre vie de tous les jours.

C'est pourquoi je me réjouis que nous puissions donner aujourd'hui la parole au président de la Chambre d'Agriculture, partenaire incontournable de notre collectivité, accompagné des principaux responsables d'organisations professionnelles agricoles. Je les remercie de leur présence pour débattre avec nous de la situation et des perspectives de notre agriculture. En ce qui me concerne, autant vous le dire sans détour, je suis très inquiet pour son avenir. Comme vient de le dire également la Présidente, l'agriculture est confrontée à de nombreuses difficultés conjoncturelles ou structurelles qui affectent peu ou prou toutes nos filières. Victimes de la guerre des prix, de la puissance des centrales d'achat, d'un marchandage commercial au profit de pays qui n'appliquent pas toujours les mêmes règles, nos exploitations sont écrasées par le poids des charges et d'une règlementation tatillonne. Sous la pression permanente des risques climatiques et sanitaires, quand ce n'est pas celle des prédateurs dont la protection prend le pas sur les intérêts mêmes des éleveurs, pénalisés par un prix du foncier toujours plus élevé en raison de la concurrence de l'urbanisation, nos agriculteurs sont aujourd'hui dans l'impasse. Or la perspective d'une réforme substantielle de la Politique Agricole Commune assortie d'une baisse significative des soutiens publics n'est pas de nature à nous rassurer, alors que le besoin d'accompagnement de nos agriculteurs se renforce, dans un contexte marqué par la volatilité des marchés, par l'impact du changement climatique et la nécessaire évolution du modèle agricole. Certes, après plusieurs années de crise sévère, 2017 s'annonce moins mauvaise d'après les statistiques récemment

publiées. Néanmoins, la hausse annoncée de 3 % des prix agricoles et de 22 % du revenu moyen des exploitations françaises ne permettront pas de compenser les baisses enregistrées les années précédentes.

En outre, ces chiffres qui masquent une très grande diversité de situations ne doivent pas nous réjouir trop vite. Au bout du compte, les agriculteurs n'arrivent toujours pas à vivre dignement de leur travail et continuent de souffrir de l'instabilité permanente de leurs revenus.

En tant qu'élus du Département, nous sommes particulièrement sensibles à l'inquiétude que manifeste depuis de nombreuses années maintenant le monde rural et paysan. Gageons que nos gouvernants aient enfin entendu ce malaise et que les mesures annoncées à l'issue des Etats Généraux de l'Alimentation, actuellement en débat au Parlement, soient à la hauteur des enjeux. Cependant, sans vouloir jouer les Cassandre, je note que, plus les débats avancent, plus le soufflé risque de retomber. Le fameux « Printemps de l'agriculture française » tant annoncé par le Président de la République pour rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée risque au bout du compte d'engendrer beaucoup de déceptions et de frustrations.

Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, nous resterons vigilants dans l'intérêt de nos agriculteurs. N'oublions pas en effet que l'agriculture joue un rôle essentiel pour l'avenir de notre territoire parce qu'elle crée des emplois, produit notre alimentation et impacte notre santé, notre qualité de vie et nos ressources naturelles. Ce sont autant d'enjeux qui légitiment une action forte de notre collectivité pour tenter d'apporter des réponses concrètes à nos exploitants tout en les incitant à améliorer encore davantage leurs pratiques pour se conformer aux attentes de la société, que ce soit pour faire monter en gamme leur production ou trouver des solutions pour faire évoluer les modes culturaux. Sous l'impulsion de notre Présidente, Martine VASSAL, qui a souhaité sanctuariser le budget agricole du Conseil Départemental — pour 10,2 M dont 56 % déjà engagés contre 36 à 42 % les années précédentes — notre collectivité reste très engagée en faveur de l'économie agricole, alors même que les textes qui encadrent notre capacité à agir sont, vous le savez, de plus en plus contraignants.

Dans ce cadre, je vous rappellerai très rapidement les priorités que nous nous sommes fixées pour 2018. Il s'agit d'abord de faciliter l'accès au foncier à travers

notre régime d'aide à la reconquête de friches agricoles pour préserver le rôle nourricier des terres agricoles comme nous le faisons également à travers nos prises de position lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de prévention et de lutte contre les incendies en mobilisant l'agriculture et l'élevage dans le cadre d'une politique d'aménagement innovante. C'est également relancer notre politique de soutien à l'installation pour améliorer l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises dont notre économie a tant besoin. Il s'agit d'accompagner la montée en gamme de nos productions en soutenant les investissements en faveur des exploitants qui s'engagent dans la production bio. C'est protéger nos exploitations contre les risques sanitaires comme l'illustrent nos décisions de financer une nouvelle campagne de prospection renforcée de la flavescence dorée de la vigne ou les investissements de biosécurité au bénéfice des élevages de volailles. Enfin, c'est développer l'approvisionnement local en circuit court à l'instar de notre plate-forme Agrilocal 13, en particulier pour conquérir le marché de la restauration hors domicile public.

Pour nourrir le débat sur les perspectives de notre agriculture, permettez-moi de m'arrêter un instant sur la question des circuits courts, même s'ils ne sont pas la solution ultime et définitive pour toutes nos exploitations. Néanmoins, alors que 90 % de la production départementale est exportée et que 90 % de notre consommation est importée, la question de notre autonomie alimentaire se pose clairement. Dans ce contexte, nous considérons qu'il est indispensable de faire évoluer notre stratégie agricole en nous donnant les moyens de développer et de structurer les circuits de proximité pour en faire un vrai débouché économique, créateur de valeur pour nos producteurs. Or sans terrain agricole, sans producteur et sans transformateur implanté localement, il n'y a pas de production locale de qualité pour répondre aux enjeux de l'alimentation de notre territoire.

De ce point de vue, nos récents débats lors du premier comité de pilotage du projet alimentaire territorial, piloté par la Métropole et le Pays d'Arles, avec l'appui du Département, ont montré que nos filières étaient confrontées à 4 enjeux principaux :

 s'organiser davantage et développer les relations amont/aval pour contribuer à relocaliser en partie l'économie agricole sur son territoire;

- mieux répondre aux exigences sociales en matière de qualité et de traçabilité des produits, de préservation des ressources naturelles et de réduction des intrants;
- s'investir avec l'appui des collectivités et des marchés d'intérêt nationaux, celui de Châteaurenard comme celui des Arnavaux, dans la logistique des flux commerciaux à l'instar de la plate-forme Goûter au 13 animée par la Chambre d'Agriculture;
- s'adapter à l'évolution des modes de consommation qui font désormais la part belle à l'innovation et au local.

Face à ces 4 enjeux, mes chers amis agriculteurs, vous ne partez pas de rien et disposez de très nombreux atouts pour relever ces défis comme en témoignent déjà bon nombre d'initiatives locales prises dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, soyez assurés, comme vient de le dire la Présidente, que le Conseil Départemental sera toujours à vos côtés pour vous y aider avec la ferme volonté de sa Présidente d'apporter des réponses innovantes, concrètes et adaptées à vos besoins afin de créer un environnement propice au développement de votre activité. Merci de votre attention.

M. Claude ROSSIGNOL, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture : Bonjour à tous, Mme la Présidente, merci d'avoir eu l'idée de mettre à l'honneur l'agriculture et les agriculteurs et agricultrices de notre département. Je sais que

votre cœur bat aussi pour notre agriculture et nos territoires ruraux, mais c'est un

honneur pour nous aujourd'hui d'être là et de présenter notre activité.

Sur la richesse et la diversité, Lucien LIMOUSIN a déjà bien développé le sujet, mais notre agriculture et très riche et diversifiée dans l'ensemble du département. Nous allons vous présenter ses atouts, mais aussi ses faiblesses et les soucis que nous rencontrons.

L'agriculture dans les Bouches-du-Rhône représente quand même 5 000 exploitations, soit un quart des exploitants de la région. C'est aussi 150 000 ha de surfaces agricoles utiles, soit 30 % du territoire départemental. Je ne vais pas aller dans le détail, mais vous avez en gros 33 000 ha de céréales (18 000 ha de blé, 12 000 ha de riz, 3 000 ha de tournesol et autres), 10 000 ha de vignes, 8 000 ha de

vergers, 4 000 ha d'oliviers, ainsi qu'un élevage bovin et ovin important avec 20 000 bovins, 5 000 caprins et 220 000 ovins. Voilà la diversité de notre agriculture.

Il existe deux agricultures complémentaires :

- une agriculture spécialisée et orientée vers les marchés d'expédition, c'est-àdire une agriculture qui apporte de la valeur ajoutée à notre département, qui constitue la majorité de notre production;
- une agriculture familiale, positionnée sur les marchés de proximité et en forte progression.

Certains proposent également les deux types.

Notre agriculture est en outre performante et génératrice de valeur ajoutée. Le chiffre d'affaires de l'agriculture dans les Bouches-du-Rhône s'élève à 800 M€, pour des produits sortis directement des exploitations, non transformés. C'est 27 % de la richesse produite par l'agriculture régionale. Vu de Paris, nous sommes une région peu agricole, mais je tiens à préciser que nous n'avons pas à rougir du chiffre d'affaires de notre ferme régionale par rapport à d'autres régions ou départements, bien au contraire. Il est vrai que nous sommes un peu noyés dans la masse de l'économie globale régionale, mais notre chiffre est très important.

Nous sommes au premier rang national en production de tomates, salades, courgettes, pêches, nectarines, poires et olives. Nous sommes au deuxième rang national pour les aubergines et au troisième rang pour les abricots et les pommes. Nous sommes dans les 10 premiers pour les raisins de table, melons, cerises, blé dur et ovins.

Je tiens à dire, Mme la Présidente, que les élus du département sont les initiateurs de la première politique agricole locale de France. Votre soutien contribue largement, sinon très largement, à ces bons résultats. Vous avez dit vouloir continuer en ce sens, ce qui nous rassure.

L'agriculture locale est un secteur stratégique pour répondre aux enjeux du territoire départemental. Néanmoins, il est vrai qu'il existe des freins structurels au développement de l'emploi agricole, un manque d'attractivité des métiers de la terre que nous ressentons parfois et une échelle de rémunération faible. L'image des métiers de l'agriculture est également négative. Il faut travailler ensemble pour

gommer cette image négative parce que les métiers de l'agriculture ont aussi des qualités et des prospectives. Notre agriculture est en effet génératrice d'emplois, sachant qu'elle assure 15 000 emplois directs dans le département et 30 000 emplois induits. Je pense que nous avons là un fort potentiel de création de nouveaux emplois en favorisant une agriculture orientée vers la desserte des marchés urbains. La bataille de l'emploi est une des raisons d'être de ce Département, comme vous l'avez dit Mme la Présidente, et nous essayons d'y participer aussi.

C'est une agriculture avec de formidables atouts. Nous avons ici un bassin de 2 M de consommateurs, où 1 500 exploitants commercialisent en circuit court. Je tiens à dire également que, grâce au soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les projets se multiplient afin de structurer l'approvisionnement des marchés de proximité en produits locaux. Lucien LIMOUSIN en a parlé, ce sont les marchés traditionnels de gros et de demi-gros, les paniers dans les gares, les drive fermiers, les légumeries, Agrilocal, etc. Je pense d'ailleurs que nous devons avancer sur Agrilocal. Il y a aussi le projet alimentaire territorial, qui est important pour nous, et sur lequel il faut avancer aussi.

C'est une agriculture avec un très haut niveau de qualité et de sécurité. 2 000 exploitations sont en AOC, soit la moitié, en IGP ou en agriculture biologique (15 % des exploitations). Là aussi, nous faisons partie des départements les plus en avance sur le plan de l'agriculture biologique. Enfin, 25 % des surfaces agricoles sont en conversion. Cette qualité, le Conseil Départemental nous a à nouveau permis de la promouvoir cette année dans le cadre du Concours Général Agricole avec 155 médailles pour les Bouches-du-Rhône en 2018. Nous n'avons pas à rougir à ce niveau, car nous faisons partie des maillots jaunes. Nous sommes donc revenus depuis quelques années au Salon de l'Agriculture de Paris, qui est quelque chose d'important nous. C'est une vitrine de notre département. Les millésimes et la cuvée du département à Marseille font aussi la promotion de notre vin. Enfin, je citerai le Salon des Agricultures de Provence qui a connu une édition record. Au fil des années, le salon qui se tenait dans les locaux du Département s'étouffait un peu, mais il a retrouvé un second souffle à votre initiative et il s'est élargi au point d'exploser le nombre de visites. Bientôt, nous participerons au Salon Provence

Gastronomie 2019, avec pour partenaires la Chambre d'Agriculture et la profession agricole. En effet, la gastronomie fait partie de l'agriculture.

Un sujet important aussi en agriculture, les Bouches-du-Rhône sont le premier département irrigué de France au bénéfice de la collectivité dans son ensemble. A travers les canaux d'irrigation gravitaire, l'agriculture n'utilise que 20 % de l'eau qui traverse les parcelles, le reste s'infiltrant et alimentant les nappes phréatiques où puisent collectivités et industriels. La nappe de Crau est un exemple à mettre en avant en France et nous devons en être fiers. Je pense aussi aux réseaux sous pression car ces aménagements ont permis d'alimenter en eau le département (alimentation en eau potable des principales agglomérations et alimentation en eau pour le secteur industriel). Dans un contexte de changement climatique, il est important que le Département porte une attention particulière sur ce dossier de l'eau et de l'irrigation car, sans irrigation, notre agriculture n'existerait pas. Nous avons besoin de communiquer sur ce sujet. Nous ne gaspillons pas l'eau, nous irriguons les plantes selon un principe de juste nécessité. C'est un message à faire passer.

Notre agriculture est au service des territoires, puisque nous alimentons les zones humides comme je viens de le dire. Elle contribue à la gestion des espaces, à la structuration du paysage, à l'attractivité du territoire, au maintien de la biodiversité, à la lutte contre les risques naturels (inondation et incendie), au lien social et au maintien des grands équilibres entre zones urbaines et espaces naturels.

Malgré ce, il s'agit d'un secteur qui souffre. Le nombre d'installations est en effet insuffisant, comme le développera Romain BLANCHARD. Je tenais à signaler ce point en raison des cessions d'activité, des difficultés à mobiliser du foncier et les capitaux importants nécessaires au développement d'une exploitation, etc. Nous avons plusieurs projets en collaboration avec le Département sur la création d'espaces tests où les candidats au métier d'agriculteur pourront bénéficier de terres et d'équipements à travers un accompagnement technique et se former en situation réelle à leur future profession. Pour moi, il s'agit d'une priorité parce que s'il n'y a plus d'installation, il n'y aura plus d'agriculture. C'est donc un point primordial à mettre en avant.

C'est une agriculture qui souffre d'un déficit d'image. Les conflits entre agriculteurs et néo-ruraux se multiplient. Pour citer un exemple, voici 10 jours, un jeune agriculteur

sur la commune de Peynier qui traitait ses vignes de nuit afin de ne gêner personne a été menacé par quelqu'un avec un fusil. Cette personne a tiré un coup de semonce en l'air et l'a mis en joue. C'est un exemple qui n'arrive pas tous les jours, heureusement, mais il illustre ce déficit de communication. C'est notre travail, mais aussi le vôtre et celui des médias. Il faut dire qu'en prévention du mildiou, il faut traiter les vignes. Lors d'un repas chez des amis voici quelques jours, une personne est arrivée, un cadre supérieur qui devrait comprendre vite pourtant, et qui nous a dit avoir vu un agriculteur traiter son exploitation et qu'il avait voulu s'arrêter pour lui dire d'arrêter de polluer. Je lui ai expliqué la situation et il a compris qu'à l'instar d'un rhume, d'une grippe ou d'un cancer pour nous, il fallait traiter les plantes. Ce n'est pas polluer. Il y a des choses basiques que tout un chacun doit expliquer.

Outre ce déficit d'image, nous souffrons aussi d'un déficit de compétitivité sur le coût du travail, le respect des normes franco-françaises, etc.

J'évoquerai aussi une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques. Malheureusement, les assurances récolte peinent à se développer. A ce titre, je dois évoquer l'investissement massif du Département depuis 2015 à travers l'indemnisation des exploitants sinistrés par les aléas climatiques ou victimes de crise économique, mais aussi à travers l'appui du Laboratoire Départemental d'Analyses dans la protection des agriculteurs contre les risques sanitaires (flavescence dorée, xylella fastidiosa, etc.).

Nos exploitations ont mieux résisté ces dernières années qu'au niveau national et régional, mais la politique d'accompagnement forte de l'agriculture développée par le Conseil Départemental a incontestablement permis d'amortir les difficultés conjoncturelles auxquelles a dû faire face la profession agricole. Je tenais à vous en remercier.

Toujours sur l'agriculture qui souffre, depuis 2017 est entrée en vigueur une obligation de compenser le défrichement des parcelles. Cette obligation consiste à reboiser une surface équivalente ou à verser une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt. Cette indemnité décourage les agriculteurs qui auraient souhaité défricher des parcelles pour les mettre en valeur quand bien même un FDGER (Fond Départemental de Gestion de l'Espace Rural) DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) vient d'être voté par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à

hauteur de 80 % des travaux de défrichement. Malheureusement, Mme la Présidente, l'aide du Département servirait en l'occurrence à payer l'indemnité à l'Etat. C'est un non-sens. La profession agricole se bat donc aux côtés de la Présidente du Conseil Départemental afin d'obtenir une adaptation de la loi en ce qu'elle remet en cause le FDGER, qui est un dispositif vertueux. En matière de réhabilitation des friches et de lutte contre les incendies, il vaut mieux remettre en culture des terres que de payer des canadairs. Cela s'appelle le bon sens paysan. C'est pour nous un enjeu majeur.

Voilà quelques exemples. J'ai essayé de synthétiser, mais mes collègues développeront un peu plus et je leur passe la parole.

Mme Nathalie ESCOFFIER, Membre élue de la Chambre régional d'agriculture :

Chère Présidente, chers élus, je tiens tout d'abord à remercier le Conseil Départemental pour son implication aux côtés des viticulteurs et viticultrices du département. La création d'une délégation à la viticulture souligne la volonté du Département d'accorder une attention particulière à notre secteur d'activité. Le bilan des actions menées sur la filière est riche.

Sur le plan technique et le plan sanitaire, avec l'apparition depuis quelques années de la flavescence dorée dans notre département, la crise sanitaire que nous traversons doit s'arrêter rapidement car le patrimoine que représente notre vignoble est en danger. Un travail colossal est mené sur le terrain pour venir à bout de ce fléau avec, comme chef d'orchestre, la Chambre d'Agriculture et avec le soutien financier précieux du Département. Nous menons aussi en parallèle une expérimentation de prospection à l'aide de drones et, cette année, nous allons innover dans la conception d'un robot embarqué sur nos vendangeurs capable de détecter la maladie de nuit à l'aide d'une caméra infrarouge.

La promotion et la valorisation des produits du terroir, dont le vin, est un autre des axes forts de la politique que nous menons conjointement comme l'illustrent plusieurs manifestations (Les Millésimes, la Cuvée départementale, le Concours Général Agricole, etc.). Sous l'impulsion de Marie-Pierre CALLET, en charge de la viticulture, que je tiens à remercier pour son dynamisme, nous avons réinventé une formule de présentation plus attrayante de nos millésimes. Aujourd'hui, cette manifestation est attendue et nous permet de disposer d'une vitrine nécessaire à la promotion de nos

produits, mais aussi à la communication sur nos métiers. Le président ROSSIGNOL en a parlé, le regard de la société envers l'agriculture a bien changé et une bonne partie de la population ne supporte plus le bruit des tracteurs au même titre que le chant des coqs dans nos fermes. A ce titre, il est nécessaire pour nous de modifier le regard de la société en poursuivant notamment la transition écologique de l'agriculture. Le Président de la République, dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation, a prôné un plan filière. Ce plan comprend notamment la certification haute valeur environnementale. La certification environnementale des exploitations agricoles répond au besoin clairement exprimé dans les travaux du Grenelle de l'Environnement de reconnaître les exploitations agricoles engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. La filière viticole va avoir besoin du soutien du Conseil Départemental pour réussir ce nouveau challenge.

Dernier point, la MPG 2019 (Marseille Provence Gastronomie 2019) doit nous permettre de mettre en valeur nos produits locaux et la gastronomie provençale où, sans nul doute, le vin prend toute sa place. Je renouvelle la demande du Président de la commission viticole de la Chambre d'Agriculture de positionner le vin dans le pôle agricole qui va être créé sur Marseille. Ce pôle permettra de vendre, de présenter, de faire déguster, mais aussi de raconter l'histoire du vin dans la cité phocéenne. La place de la profession est naturellement dans cette future Maison des vins.

Pour finir, je renouvelle nos remerciements aux élus du Département pour leur soutien très précieux. Nous avons la chance d'avoir un Conseil Départemental à l'écoute des attentes et des besoins de l'agriculture. Cela nous permet de poursuivre sereinement une production de qualité que nous aimons faire partager car, boire du vin, c'est aussi goûter son terroir et son territoire. Je vous remercie.

M. Rémy BENSON, Membre élu de la Chambre régional d'agriculture : Chère Mme VASSAL, chers élus, Mesdames et Messieurs, je suis ravi d'assister à votre commission permanente avec un accent sur notre agriculture. Je vais vous parler plus particulièrement d'élevage parce que je suis éleveur dans l'ouest du département, sur la commune d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau.

L'élevage reste et sera toujours le poumon vert de notre agriculture départementale. C'est la filière qui entretient le plus de surface. Il faut le souligner car nous l'oublions trop souvent. Certes, le cheptel départemental est plutôt restreint face aux grandes régions d'élevage françaises, mais nos spécificités nous laissent une place d'honneur. Qui peut prétendre avoir autant de races uniques telles que le mérinos d'Arles, le taureau de Camargue ou encore la chèvre du Rove ? Qui peut prétendre avoir d'aussi beaux paysages tels que la Camargue, la Crau et les Alpilles ? Vous voyez, nous puisons nos atouts au sein même de nos spécificités. La Chambre d'Agriculture a su défendre vos intérêts.

Il y a malheureusement, comme l'a dit notre Président, des crises sanitaires. En tant que Président du GVS, je profite d'avoir la parole pour remercier le Conseil Départemental pour son soutien qui nous permet d'être à la pointe au niveau sanitaire. Il n'y a pas d'élevage sans sanitaire, c'est la clé de nos élevages. J'en veux pour preuve les derniers investissements du GVS pour le traitement antiparasitaire des troupeaux ovins. C'est le seul outil en Europe, qui n'existe pas ailleurs. Nous avons réussi à le faire en collaboration avec la coopérative Agneau Soleil.

Je vois par ailleurs quelques élus de la Crau et je voudrais accentuer sur ce point, car la Crau n'est pas épargnée par le fléau des *rave parties*. C'est quelque chose qui me tient à cœur parce qu'en tant qu'éleveur et élu, je me bats depuis plusieurs années. L'écosystème de la Crau est saccagé, la rave party de l'été 2015 avec plus de 25 000 personnes sur la commune de Saint-Martin-de-Crau en étant un exemple flagrant. Nous ne pouvons plus avoir d'hésitation à attaquer ce genre de manifestation. Je vous demande donc en tant qu'élus de prendre position. Je remercie à cet égard la Chambre d'Agriculture et les syndicats, dont le FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), qui ont attaqué sans hésitation l'Etat qui cautionne ce genre de manifestations qui détruisent l'écosystème de nos pâturages et la biodiversité en ne faisant rien.

La Camargue n'a pas été épargnée non plus. La course camarguaise a connu des moments difficiles en 2015 avec une fédération française de course camarguaise au bord du dépôt de bilan au risque d'annuler la saison taurine. Heureusement, une équipe courageuse, avec à sa tête mon ami Jacques MAILLAN, a repris la structure fédérale en main et a redressé la situation avec l'aide du Département.

Nous avons aussi connu des moments plus heureux avec l'obtention de l'AOP Brousse du Rove.

Cela étant, un problème demeure et nous tient à cœur, celui de l'unique abattoir de notre département qui est actuellement en redressement judiciaire. Cette situation pénalise l'ensemble des filières de l'élevage. Des pistes de solution sont en cours de réflexion pour stabiliser l'outil départemental. Je voudrais attirer votre attention sur ce point, car nous ne pouvons pas ne plus avoir d'abattoir sur le département des Bouches-du-Rhône. C'est totalement impossible. Nous le voyons, l'élevage quitte les départements où il n'y a plus d'abattoir.

La PAC (Politique Agricole Commune) et le système méditerranéen sont menacés. Souvent, les règles européennes évoluent vers une tendance anglo-saxonne avec des prairies vertes et humides, et non des paysages secs et arides. La nouvelle réforme de la PAC en 2020 risque de signer la mort de nos élevages pastoraux. Là, Mmes et MM. les élus, nous allons avoir besoin de vous, de votre soutien et de votre engagement pour défendre cet élevage qui a façonné depuis des siècles et des siècles les collines de Pagnol, de Cézanne et de notre belle Provence. Je vous remercie de votre attention.

M. Romain BLANCHARD, Membre élu de la Chambre régionale d'Agriculture : Merci pour votre invitation Mme la Présidente. Comme l'ont dit mes prédécesseurs, nous avons beaucoup de chance d'évoluer sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Nous avons de nombreux atouts, qui nous permettent de nourrir de légitimes ambitions au premier desquelles l'édification d'une métropole de niveau mondial.

Pour réussir dans un tel projet, l'agriculture peut et doit prendre pleinement sa place dans la dynamique que le Département va mettre en place. Pour cela, il faudra que l'agriculture monte en gamme d'un point de vue écologique, d'un point de vue technique et d'un point de vue économique. Cette montée en gamme ne peut passer que par une montée en compétence des agriculteurs. Selon les jeunes agriculteurs, cette montée en compétence passe par un renouvellement des générations et des populations. Cependant, nous nous heurtons aujourd'hui à de nombreuses difficultés, la plus grande d'entre elles étant l'accès au foncier. En effet, aujourd'hui, sur notre territoire, pour devenir agriculteur, le principal frein est l'accès au foncier qui est notre

outil de travail. Nous ne pouvons pas légitimement espérer monter en compétence dans l'agriculture si la seule clé d'accès à notre profession est le droit de naissance.

De nombreux outils existent aujourd'hui comme la SAFER (Opérateur Foncier de l'Espace Agricole), la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), etc. et sont à notre disposition. Il reste à les utiliser pleinement et efficacement. Je n'ai aucun doute sur le fait que, si nous nous asseyons ensemble à la même table, définissons des objectifs clairs et ambitieux pour notre territoire et réfléchissons sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, nous réussirons.

Encore une fois, nous bénéficions de nombreux atouts et les agriculteurs sont prêts à relever les défis que vous nous proposerez. Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick LEVÊQUE, Membre élu de la Chambre Régional d'Agriculture : Mmes et MM. bonjour, je vous remercie du soutien apporté à notre secteur d'activité et à l'agriculture. Je pense que l'ensemble des intervenants vous auront convaincus de son importance.

Je m'attarderai dans un premier temps sur l'emploi parce que je crois qu'aujourd'hui, tout se mesure par l'emploi. 5 000 exploitations et 17 000 salariés en emploi direct, ce n'est quand même pas rien, sans compter les salariés des filières qui travaillent pour nous qu'il s'agisse des expéditeurs, des fournisseurs, etc. Vous voyez ainsi l'importance qu'a notre secteur en matière d'emploi.

Je parlerai surtout de la PEA, qui est une association montée par notre profession et qui s'emploie à proposer des salariés sur nos exploitations agricoles. Nous travaillons avec les services de l'Etat. Cette association est née en 1991, ce qui démontre notre préoccupation vis-à-vis de l'emploi depuis longtemps. Le Conseil Départemental – et je l'en remercie – a apporté son soutien à cette initiative et c'est une bonne chose.

Je reviendrai aussi, si vous me le permettez, sur la manifestation de La Mède, non pas pour vous parler d'huile de palme, mais de distorsion de concurrence. En fait, l'huile de palme n'était qu'un prétexte pour nous adresser au consommateur, que nous avons toujours du mal à toucher et à qui nous voulons faire comprendre que, certes, nos produits sont plus chers, mais ils sont de qualité, ont une certaine traçabilité et respectent de plus en plus l'environnement. Par contre, ces choix

induisent des coûts supérieurs à nos concurrents les plus directs, européens ou autres. Il faut remarquer quand même un certain grand écart depuis quelques années, notamment avec les accords conclus avec le Canada par exemple. Il faut voir le CETA (Traité de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada) et les importations de viande qui ne respectent pas nos standards de qualité. Il y a aussi le Mercosur avec le Mexique. Il faudrait peut-être être en accord avec ce qui nous est demandé à nous, agriculteurs, c'est-à-dire le respect de l'environnement, des conditions sociales et de toutes les règles techniques que nous devons suivre.

Vous me permettrez de parler également de quelque chose qui me paraît important, sans revenir sur le foncier dont nous avons largement débattu : l'eau. Je sais que cette assemblée compte beaucoup de maires et c'est bien un sujet majeur pour les années à venir. Tout le monde est conscient du changement climatique en cours et de l'élévation des températures. Notre agriculture a besoin d'eau pour pouvoir continuer. Aujourd'hui, nous nous partageons l'eau – il faut dire les choses comme elles sont – entre la profession agricole, l'eau potable et l'industrie, l'eau potable étant prioritaire. Notre système repose actuellement sur La Durance et Le Verdon. Heureusement, nos aïeux ont construit le barrage de Serre-Ponçon avec 200 M de m³ réservés à l'agriculture, gérés par la commission exécutive de La Durance pour amener de l'eau dans le nord du département et dans La Crau. La Chambre d'Agriculture a mis en place pour sa part un organisme unique de gestion, qui regroupe tous les préleveurs d'eau par forage, afin de montrer que les agriculteurs gèrent et économisent l'eau. Cela nous paraissait très important. Cela étant, je voudrais vous faire toucher du doigt les potentielles difficultés de notre système à l'avenir. Notre irrigation et notre eau potable ne peuvent pas reposer uniquement sur La Durance et Le Verdon. La profession demande donc, et ce depuis de nombreuses années, la possibilité de constituer des réserves d'eau. Je constate aujourd'hui qu'au niveau de l'Etat, nous n'allons pas dans ce sens. Or les réserves d'eau sont nécessaires parce qu'il faut délester nos rivières et les agriculteurs pourront s'en servir. Cela me paraît assez important. Nos amis espagnols le font, ainsi que nos amis italiens et allemands. Pourtant, nous en sommes encore à nous poser des questions environnementales sur ce sujet. Nous sommes à la croisée des chemins et je ne voudrais pas que nous commencions à nous disputer pour savoir qui aura plus ou moins d'eau. Nous cherchons même, via le prix de l'eau, à cibler qui aura droit à

l'eau ou non. C'est ce que nous commençons à constater. Il faut donc se poser la question de ce que devra être l'eau potable demain et à quoi elle devra servir. Est-ce que l'eau potable doit irriguer des jardins et des espaces verts ? Est-ce que l'eau potable doit servir à remplir des piscines ? Ce sont des questions à se poser car nous allons avoir un problème de partage et il faut éviter de se disputer entre nous sur ce point.

Pour finir, je reviendrai sur les EGA, qui devaient être très largement centrés sur le revenu. Malheureusement, ils dérivent vers les attentes sociétales. Pour sa part, la profession a présenté un amendement important consistant à imposer à tout produit entrant sur notre territoire les mêmes standards de production que les nôtres. Or cet amendement a été refusé. Nous ne pouvons pas refuser des entrées de produits sur notre territoire, parce que nous sommes également exportateurs. Par contre, nous pouvons exiger nous, consommateurs, de pouvoir consommer des produits de qualité, tracés et respectueux de l'environnement. C'est tout le message que notre profession souhaite faire passer aujourd'hui à travers la manifestation de La Mède, qui était une bonne façon de communiquer auprès des consommateurs, mais aussi à travers tous les systèmes de communication que nous avons mis en place parce que nous avons du retard en matière de communication vers le grand public. Je vous remercie.

Mme Martine VASSAL : Merci M. LEVÊQUE et merci à l'ensemble des intervenants. La parole est aux conseillers départementaux. Avez-vous des questions ?

M. Jacky GÉRARD, Conseiller départemental : Merci Mme la Présidente. Je salue toutes les instances agricoles et le travail qu'elles accomplissent. Vous connaissez mon attachement au milieu agricole de par mes racines familiales et je ne peux que partager le constat qui a été fait par tous les intervenants. C'est un constat qui mérite notre attention et notre soutien. Ce soutien de notre institution est volontariste, il faut le préciser. Il n'y a pas d'obligation légale dans nos compétences mais il a toujours été particulièrement fort dans les Bouches-du-Rhône depuis des décennies. Je crois que sa permanence est absolument indispensable, même si ce n'est pas une fin en soi. En effet, les agriculteurs veulent vivre du produit de leur travail et de leurs ventes, ils ne veulent pas être assistés en permanence. Néanmoins, aujourd'hui, dans le contexte actuel, il est nécessaire de les aider. Ils ont fait d'énormes efforts pour s'adapter à ce nouveau contexte, surmonter les difficultés et améliorer la qualité

des produits avec l'agriculture raisonnée et un engagement dans des traitements plus respectueux de la nature. C'est un point que les administrés mettent souvent en évidence. Ces efforts ont payé car d'énormes progrès ont été accomplis.

Je voudrais faire deux observations, la première concernant l'installation des jeunes agriculteurs. Nous constatons une volonté dans le territoire de la part des jeunes agriculteurs. Il y a des difficultés foncières, mais il y a pas mal d'outils intéressants. En tout cas, ils ont un souhait très fort d'autonomie financière, sans dépendre des aides qui peuvent être remises en cause un jour ou l'autre.

Le deuxième point concerne la reconquête d'anciens territoires agricoles. Nous avons essayé d'aller en ce sens dans les PLU, mais nous nous heurtons aux règles des espaces bois classés, de protection de feux de forêt, etc. qui ne permettent pas de replanter certaines cultures autrefois présentes et qui, surtout, ne permettent pas l'implantation des bâtiments agricoles indispensables. Vous avez évoqué le FDGER, anciennement, CODEGE, qui était un outil cofinancé par l'Etat et le Département. Voici une douzaine d'années, l'Etat s'est purement et simplement retiré. C'est donc devenu le FDGER, qui est très efficace, mais qui est malheureusement en partie détourné par les fameuses taxes de défrichement aujourd'hui. Je crois que ce point doit être mis en évidence, aussi bien au niveau des parlementaires que de notre institution. Il doit être porté à la connaissance de l'Etat parce que nous devons suivre très souvent des règles draconiennes de la part de la DTM, qui ne permettent pas cette reconquête, pourtant indispensable si nous voulons retrouver du foncier.

Voilà ce que je voulais dire sur l'agriculture et je salue tout le travail qui est fait par les instances, le délégué, le président et notre institution.

M. René RAIMONDI, Conseiller départemental: Un petit mot très rapide sur les rave parties, puisque je fais partie des élus qui ont porté plainte. Sachez que nous manquons de coordination entre nous et qu'il faudrait se voir. Vous avez raison, c'est un fléau et la responsabilité en incombe totalement à l'Etat puisque la première rave party qui a eu lieu à Fos-sur-Mer a été autorisée par l'Etat. Le maire que j'étais a été informé à 17 heures pour une rave party qui commençait à 21 heures et qui a duré 4 jours. Ce fut la même chose l'année suivante. C'est la commune qui a dû nettoyer ensuite. J'ai donc porté plainte voici 7 ou 8 ans et cela a été suivi puisqu'un camion a été saisi, etc. En tout cas, chaque fois qu'une rave a lieu, n'hésitez pas et appelez

nos polices municipales. Nous viendrons vous soutenir de suite et nous nous associerons systématiquement à toutes vos plaintes. Merci.

M. Nicolas KOUKAS, Conseiller départemental : Merci Mme la Présidente. M. le Vice-président, M. le président de la Chambre d'Agriculture, à mon tour de vous dire quelques mots et de vous saluer pour la présentation que vous nous avez faite sur la question de l'agriculture et des agricultures en général. Elle était indispensable.

Vous l'avez dit, un tiers de la superficie du département est utilisé pour des exploitations agricoles. C'est aussi de très nombreuses exploitations et un certain nombre d'emplois, plus de 20 000, qui gravitent autour de ce secteur. Quel que soit le positionnement politique qui est le nôtre dans cet hémicycle, nous soutenons bien sûr une politique agricole garante d'une production alimentaire de qualité et visant à couvrir l'ensemble des besoins de la population, tout comme nous soutenons une politique agricole qui participe à la vie économique et sociale d'un territoire rural en respectant l'environnement.

Traiter de la politique agricole, c'est aussi s'intéresser à l'alimentation. Vous avez, chacune et chacun, exprimé des positionnements que nous partageons totalement. C'est aussi s'intéresser au maintien des exploitations agricoles comme le disait mon collègue, Jacky GERARD. C'est aussi s'intéresser à toutes les aides financières. Je me félicite aussi, comme vous l'avez dit Mme la Présidente, de la sanctuarisation de ce budget sur la partie agricole, mais aussi des démarches qui ont pu être faites par le passé. Je pense notamment au périmètre de protection de l'espace agricole et naturel péri-urbain à vélo. Je crois que c'est important, puisque c'est le seul dans le département des Bouches-du-Rhône. Enfin, c'est aussi s'intéresser à l'élevage et à ses filières. Sur ce point, je rejoins totalement les propos de Rémy BENSON et je voudrais rebondir sur les inquiétudes que vous avez soulevées qui concernent l'ouest du département et le devenir de l'abattoir Alazard et Roux, dont la pérennité est menacée par une procédure de redressement judiciaire. De très nombreux éleveurs bovins et ovins du Pays d'Arles nous ont fait part, quelle que soit notre place dans cet hémicycle, de leurs vives inquiétudes vis-à-vis des menaces qui pèsent sur cet établissement, dont le fonctionnement est indispensable à leur filière et à la promotion de leurs labels tels que l'AOP Taureau de Camargue. Ces inquiétudes ne sont pas nouvelles, mais elles semblent s'accroître depuis plusieurs mois et semaines maintenant au regard des dysfonctionnements et des retards de paiement subis par les éleveurs. Je sais que la Chambre d'Agriculture s'est également manifestée par la voix de certains de ses représentants locaux.

Voici quelques semaines, des assises ont permis de réunir la Région Occitanie et la Région Sud qui sont prêtes à travailler sur cette question et à examiner les conditions d'un abattoir à vocation inter-régionale. Néanmoins, je crois que le Département a aussi son mot à dire, parce que c'est tout le devenir des filières agricoles parmi les plus importantes économiquement et écologiquement qui se trouverait altéré par la remise en cause de cet abattoir.

En tout cas, sachez que nous sommes tout à fait disponibles pour travailler avec vous sur cette question. Un partenariat public/privé pourrait être envisagé, ainsi que la création d'un abattoir public. Le devenir de cet abattoir est essentiel pour le devenir de ces filières. C'est un sujet qui intéresse sur l'ouest du département et je sais que vous le prenez à bras le corps. Je voulais vous dire tout le soutien que vous aurez de notre part pour travailler sur ces enjeux.

Mme Rosy INAUDI, Conseillère départementale : Actuellement, des associations se battent pour défendre les terres agricoles à Peynier et Auriol. Il serait intéressant que toutes les institutions soient derrière elles pour les aider. Merci.

Mme Martine VASSAL: Tout à fait Mme INAUDI. La majorité du poumon vert et de l'agriculture se situe sur l'ouest du département, mais il existe aussi sur la totalité du territoire beaucoup d'autres exploitations qui sont aussi importantes. L'est du département compte également cette caractéristique agricole. Je crois que le département des Bouches-du-Rhône est vraiment précurseur dans ce domaine.

Mme Danièle BRUNET, Conseillère départementale, Déléguée à la Jeunesse : Je voulais poser deux questions au président. La première est la suivante : comment pouvez-vous contribuer à aider à l'installation des jeunes agriculteurs ?

Ensuite, comment pouvons-nous vous aider à susciter des vocations de la part de notre jeunesse pour ce métier qui me paraît difficile et exigeant ?

M. Henri PONS, Conseiller départemental, Délégué à l'Aménagement du territoire : J'aurai juste une petite précision sur les propos que je viens d'entendre de la part des représentants des secteurs de l'agriculture sur notre département. Je suis sensible au sujet et tout à fait d'accord avec ce qui a été dit parce qu'avec Marie-

Pierre CALLET, nous sommes en charge d'un canton qui compte énormément de vocations agricoles. Je suis également Maire d'Eyguières, commune sur La Crau.

A ce titre, je suis assez surpris par le positionnement de l'Etat vis-à-vis des *rave* parties. Je me demande encore pour quelles raisons nous n'avons pas encore été envahis. Vous avez malheureusement été victimes de cela l'été dernier, avec l'arrivée de 25 000 personnes. J'ai suivi cela de près. Je pense qu'il faut y faire attention.

Je suis également d'accord avec vous sur la problématique de l'abattoir sur l'ouest du département. Nous avons beaucoup d'éleveurs ovins et caprins. Je pense donc qu'il faut vraiment se poser la question de l'abattoir. Pour être honnête, je n'ai pas la solution entre les mains, mais cela me semble fondamental. Je sais que vous faites abattre les bêtes sur Alès actuellement, soit à une longue distance, ce qui augmente le coût.

M. le président de la Chambre d'Agriculture, je pense que tous les problèmes rencontrés par l'agriculture actuellement sont liés au coût du travail. Néanmoins, malheureusement, il n'y a pas que l'agriculture. Il me semble que tous les problèmes résurgents viennent du manque d'harmonisation fiscale au niveau de l'Europe. Le coût du travail est beaucoup trop élevé dans le domaine agricole. Personnellement, j'ai 50 exploitations agricoles sur Eyguières et je peux vous dire que le niveau de vie et l'investissement consenti ne sont pas proportionnels.

Concernant la problématique de l'eau, j'ai eu en charge les ASA (Associations Syndicales Autorisées) sur le territoire de l'Agglopole Provence au cours d'un précédent mandat. Je pense que la problématique de l'eau est également la problématique des ASA. Il me semble important d'arriver à harmoniser enfin la réglementation des ASA, sachant que certaines fonctionnent encore sous le régime de lois napoléoniennes. Je pense donc qu'il faut réactualiser cela. Vous avez raison, il faut se poser la problématique des réserves d'eau sur notre département, ainsi que la problématique du rôle de la SAFER sur les terres agricoles. Je sais que des problèmes apparaissent à l'occasion des démembrements de terres agricoles. En effet, alors que les agriculteurs conservent la partie agricole, ces terres n'accueillent plus seulement des agriculteurs, d'où quelques problèmes au niveau de l'arrosage. Les urbains n'ont pas les mêmes problématiques d'arrosage que les agriculteurs

pour qui l'eau est le pétrole du représentant de commerce. Je pense donc qu'il faut s'interroger sérieusement sur ce point. Pour ma part, j'avais proposé, voici 10 ans, que certaines zones deviennent des zones franches pour les terres agricoles à l'instar de l'économie. Certains devaient s'en occuper et cela n'a jamais été fait. L'agriculture est donc en train de péricliter, voire pire que cela, à mon grand regret.

Si nous continuons ainsi – et ce sera bientôt le cas – nous entrerons dans un cadre de dépendance alimentaire, ce qui me semble être un sacré problème. Je le dis de façon un peu abrupte, mais quand il faudra acheter des pommes de terre à la Chine ou au Chili, nous ne paierons pas le même prix.

Nous serons également confrontés à une problématique d'entretien de paysage. En effet, la plaine de La Crau est une zone aride, artificiellement irriguée. Le jour où nous n'aurons plus nos agriculteurs pour entretenir ces paysages, je pense que la Provence changera de visage. Merci de m'avoir écouté.

M. Frédéric VIGOUROUX, Conseiller départemental : Juste une petite réflexion concernant la politique agricole. Evidemment, nous traitons là d'une partie de la problématique puisque c'est au niveau européen que la question de l'évolution de l'agriculture et de la PAC se pose. Le débat est vraiment important et loin d'être concluant au regard du dernier article du Monde.

Je voudrais revenir sur un point abordé par plusieurs d'entre vous concernant l'eau. M. BENSON, puisque vous êtes de La Crau, terre d'agriculture par excellence, du riz jusqu'au taureau de combat, je confirme la nécessité de réflexion sur l'eau. Oui, il va y avoir des conflits d'usage.

Toutefois, il faut traiter la question sur trois aspects. Sur l'eau et son utilisation, vous avez raison, il faut utiliser moins d'eau, les uns et les autres. Certaines communes n'arrosent plus depuis bien longtemps avec l'eau du canal et utilisent plutôt des plantes de type méditerranéen ou de l'eau brute pour essayer de faire des économies d'échelle et veiller à la qualité de l'utilisation de l'eau. En même temps, l'agriculture, si je prends la nappe de La Crau, est l'alliée de la nappe phréatique, puisque c'est par l'agriculture que nous réalimentons la nappe phréatique dans laquelle plus de 300 000 habitants pompent pour avoir de l'eau potable.

Se pose en conséquence la question de la qualité de cette eau. La nappe phréatique et très surveillée. La question est donc celle de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture dite intensive, traditionnelle ou ancienne. J'ose vous en parler et je regrette que quelqu'un s'adresse à un agriculteur avec un fusil. En effet, la qualité de l'eau que nous allons pomper dans la nappe dépendra de l'utilisation des produits au-dessus. C'est donc une révolution à faire au niveau des collectivités locales, mais aussi de l'agriculture et de son évolution. C'est là que le législateur et les politiques publiques devraient compenser l'évolution nécessaire vers une agriculture plus raisonnée, qui prenne en compte cet aspect des choses.

Je terminerai en vous disant que cette qualité de l'eau est le débat qu'attend notre territoire, car nous sommes très dépendants. Nous sommes très avancés au niveau des structures qui ont été construites, mais nous sommes très faibles au niveau des structures qui gèrent ces différentes infrastructures. Mon ami, le maire d'Eyguières, qui a beaucoup de compétences dans ce domaine, sachez que les collectivités locales vont être obligées de financer les ASA qui ne sont pas en capacité d'investir sur les canons comme la ville de Saint-Chamas ou celle de Miramas. De nombreuses problématiques d'arrosage se créeront au cours des années à venir. Nous espérons que la collectivité locale dans laquelle nous sommes, voire l'Agence de l'Eau, puisse s'y ajouter. Mesdames et Messieurs les représentants de l'agriculture, beaucoup d'élus, sinon la quasi-totalité, sont favorables à l'agriculture. Ils sont aussi près de vous pour faire évoluer le système, mais le système ne tient pas uniquement aux pesticides. C'est l'équilibre général du modèle économique de l'agriculture auquel il faut penser. Aujourd'hui, bon nombre d'agriculteurs ne se payent même plus et n'ont même plus de salaire. Nous le savons tous.

Enfin, je terminerai en remerciant à titre personnel la Chambre qui nous a aidés voici 8 ans à choisir un couple de jeunes agriculteurs qui s'est réimplanté sur ma commune. Les communes ont beaucoup de relation avec les chambres, et pas simplement dans les moments difficiles des PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou des commissions préfectorales. Je crois que nous devons travailler en amont ensemble. Pour ma part, j'ai remis beaucoup plus de terres agricoles, mais il me manque des maraîchers par exemple. Si nous voulons faire des cantines avec du bio, il nous faut plus de maraîchers. Nous travaillons donc sur la réimplantation d'agriculteurs, mais il ne faut pas mentir aux jeunes sur le système économique. C'est très difficile. Il

faudra travailler ensemble au niveau européen. Je crois savoir que des débats seront ouverts dans un an sur cette question, mais cela ne me regarde pas.

Mme Martine VASSAL: Merci à l'ensemble des élus d'avoir apporté leur témoignage et, surtout, leur soutien au monde de l'agriculture. M. LIMOUSIN va vous apporter des éléments de réponse un peu plus précis, puis je passerai la parole à M. ROSSIGNOL. Néanmoins, si un autre intervenant souhaite également apporter un témoignage, la parole est libre.

M. Lucien LIMOUSIN : Je voudrais saluer et remercier tous les intervenants pour le soutien unanime apporté au monde agricole et, par voie de conséquence, à la politique menée par le Département.

Pour revenir sur les différents sujets qui ont été évoqués, je reprendrai tout d'abord l'installation. Tous les dispositifs fléchés installation sont aujourd'hui remis en cause, comme les aides apportées aux structures en charge de l'accompagnement des jeunes, par le nouveau cadre règlementaire en vigueur, c'est-à-dire la loi NOTRe, et la réglementation nationale applicable aux aides publiques à l'installation. Nous avons travaillé avec la Direction de l'Agriculture et du Territoire — et je salue la compétence de Frédéric MATTEI et de ses équipes — afin de trouver des mesures capables de répondre aux exigences réglementaires. Je pense que nous pouvons conserver notre dispositif d'aide à l'investissement pour les exploitations de moins de 5 ans, qui est conforme aux orientations de la loi NOTRe.

Par contre, nos aides aux structures de conseil et d'accompagnement des projets ne peuvent plus être maintenues en l'état. Elles doivent être reformatées pour pouvoir être conservées. Nous examinerons d'ailleurs cet après-midi en commission permanente un texte qui permettra de préserver notre aide de trésorerie sous forme de complément à la dotation jeune agriculteur. Cela étant, pour maintenir ces aides à l'installation, nous devons absolument nous appuyer sur deux objectifs que sont l'emploi et l'environnement. Nous travaillons toujours sur le sujet afin d'être efficaces au niveau de l'aide à l'installation.

Vous avez mentionné la situation de l'abattoir. Je m'y intéresse d'autant plus que cet abattoir se situe sur la commune dont je suis la maire, à Tarascon. Cette structure a été placée en redressement judiciaire fin mars et le montant de la dette s'élève à un peu plus de 3 M€ aujourd'hui pour 1,5 M€ en direction des éleveurs. La réunion qui

s'est tenue hier soir a contribué à estomper les dissensions entre le propriétaire de l'abattoir et les éleveurs. Je le dis sous le contrôle de Rémy BENSON qui y a également participé. Un groupe de travail d'une vingtaine de personnes a été mis en place pour élaborer le plan de redressement de l'abattoir, dont 5 membres se pencheront plus particulièrement sur le sujet et rendront compte directement au groupe de travail.

J'ai également organisé, à la demande de la Présidente, une réunion au cabinet afin d'examiner les possibilités envisageables pour le Département. Cependant, là encore, la loi NOTRe nous interdit toute action, sachant que le chef de file sur le plan de l'économie est la Région. Néanmoins, une compétence est possible au niveau de l'intercommunalité. J'ai donc saisi la direction générale et le président de l'ACCM. Il est d'ailleurs probable que l'ACCM fasse partie du groupe de travail demain, de manière à s'impliquer dans la réflexion pour sauver cette structure.

Je partage les opinions qui ont été exprimées. Nous avons une référence de terroir, notamment pour l'élevage bovin à travers l'AOP. Si l'abattoir disparaissait, cette AOP pourrait disparaître aussi et il n'y aurait plus de référence de terroir pour cette viande bovine, qui perdrait toute sa valeur marchande. Nous sommes donc très attentifs à la situation et la Président m'a chargé d'être très vigilant, sachant que je le suis aussi en tant que Maire de Tarascon et Vice-président de l'ACCM en charge de l'agriculture.

Nous avons également parlé de l'eau. Effectivement, l'eau est un élément important pour l'agriculture, mais aussi pour la vie de tous les jours comme l'a indiqué M. VIGOUROUX. C'est un problème de société. Le Département a encore la possibilité de conduire une politique en matière d'hydraulique. Par contre, où est l'Etat ? Pour citer un exemple, lors d'une réunion concernant l'aqueduc de La Crau à la sous-préfecture d'Arles voici quelques jours, à laquelle a également participé M. KOUKAS, l'Etat s'est montré absent alors que cette structure menace de s'écrouler. Cette réunion avait été provoquée par moi-même, à la demande de la Présidente et j'étais le seul autour de la table à dire que le Département mettait 40 % pour 3 M€ de travaux à réaliser. Nous attendions les autres. La Région n'a pas répondu, ni l'Etat. J'ai même demandé à l'Etat d'être le maître d'ouvrage de ces travaux, parce que l'association en charge de cet aqueduc n'a pas les moyens financiers, ni les capacités techniques pour ce faire. J'attends toujours la réponse.

Voilà un exemple qui montre que notre collectivité est présente pour l'eau et l'hydraulique. Nous menons une politique efficace, mais nous n'avons aucune aide de la part des autres pour l'instant.

Pour ce qui est du démantèlement des propriétés, je rejoins les propos d'Henri PONS. Il faut veiller à ne pas démanteler les propriétés. Lorsqu'un citadin ou un urbain venu d'une autre grande cité achète un mas et ne s'intéresse pas aux terres, il se plaint généralement du chant du coq au bout de quelques mois, ce qui n'est pas acceptable. Je rejoins donc la proposition de M. PONS et il faut que la SAFER veille à ne pas démanteler les propriétés.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à tous les intervenants, Mme la Présidente.

Mme Martine VASSAL : Merci. M. ROSSIGNOL pour apporter des éléments complémentaires.

M. Claude ROSSIGNOL: En réponse à Mme BRUNET, et plus largement sur l'environnement et les pesticides, nous essayons, au niveau du département, et même de l'agriculture française, d'aller toujours vers le plus par rapport aux AOC, aux AOP, aux IGP, etc. Il faut toujours aller plus en avant. Nous travaillons en ce sens.

Il faut nous voir davantage avec les maires, et pas uniquement sur les PLU. L'avis du président de la Chambre peut apparaître strict ou doctrinaire selon certains, mais le foncier est un combat que nous devons mener ensemble. L'immense majorité des maires du département l'a bien compris, car nous perdons 1 % de la superficie agricole des Bouches-du-Rhône chaque année. C'est une réalité. Je ne dis pas qu'il faut développer le foncier puisqu'il faut faire des écoles, etc. Cela étant, il faut faire attention. Si nous nous battons pour essayer de repositionner des terres vers l'agriculture, ce n'est pas pour le plaisir. Nous sommes tenus de respecter une doctrine et je pense qu'il faut conserver au maximum nos terres agricoles.

Sur l'environnement, la recherche et l'expérimentation sont importantes. Nous y travaillons. Je prends l'exemple de la station d'expérimentation de La Pugère, le Département s'est engagé en faveur de son maintien alors qu'elle risquait de couler. Nous faisons des recherches sur le 0 intrant, etc. Ce sont des champs sur lesquels nous avançons dans la région.

Sur la PAC, il s'agit d'un vaste débat. Notre département est l'un des moins aidés de France, même s'il y a une aide pour la viticulture, la transformation, etc. Il existe une crainte car 30 % du budget du FEADER doit cibler des dossiers très environnementaux, ce qui risque de ramener à 0 les dossiers concernant l'hydraulique. C'est un combat commun à mener.

Pour répondre à Mme BRUNET sur l'installation, c'est une priorité. Le message que nous devons passer est qu'il y a de l'avenir dans l'agriculture. Je suis peut-être un peu trop optimiste parfois, mais il faut donner une image positive de l'agriculture. J'ai un fils agriculteur, j'en suis fier et heureux. Il n'est pas plus malheureux que ma fille qui est secrétaire de direction. Le souci est l'économie. Nous le voyons, en viticulture, l'économie marche mieux et des jeunes s'installent, parfois en sautant une génération. L'enjeu consiste à avoir une agriculture viable et vivable. Comme tout un chacun, un agriculteur a le droit de partir en congés, d'avoir du temps pour sa famille et ses enfants, etc. C'est quelque chose d'important, qu'il ne faut pas oublier.

Vous l'avez également dit tout à l'heure Mme la Présidente, il y a la complexité administrative. Quand nous voyons tout ce qui nous tombe dessus... Ce n'est pas l'économie qui décourage mon fils, mais toute cette complexité. Certains nous disent qu'ils se sentent mal aimés, etc. Nous devons travailler tous ensemble pour redonner de l'espoir aux jeunes agriculteurs.

Mme Martine VASSAL : Merci pour ce beau témoignage M. ROSSIGNOL. Mme BERNASCONI a demandé la parole.

Mme Sabine BERNASCONI, 2^{ème} Vice-présidente du Conseil Départemental, Déléguée à la Culture: Je voudrais rebondir sur la comparaison avec les urbains qui pourraient être gênés par le chant du coq, dès lors qu'ils verraient à travers les terres rurales uniquement des opportunités foncières. Même si cela peut vous paraître accessoire, je voudrais évoquer avec vous l'intérêt de créer du lien entre les terres agricoles et les grandes villes justement. J'accueille sur mon secteur la Cité de l'agriculture, avec laquelle la mairie de secteur a passé des conventions pour travailler sur la prise de conscience de véritables convergences d'intérêts entre la France rurale et la France urbaine. Cet intérêt porté par les citadins qui ne vont peutêtre jamais se promener dans la verdure pour certains, de moins en moins en tout cas, est celui d'une meilleure alimentation. C'est aussi de polluer moins en

rapprochant les terres agricoles des centres villes. C'est aussi cette volonté solidaire de soutenir l'emploi local. C'est aussi revenir, dans un esprit républicain, à un rapprochement unitaire entre les territoires. C'est un engagement citoyen qui commence à être entendu par la grande distribution ainsi que par le plus haut niveau de décision à l'aune de certaines opportunités de débat politique. Cette convergence d'intérêts est cette prise de conscience qu'il y a une opportunité pour le milieu agricole d'apporter une certaine forme de pédagogie au centre des villes pour qu'il y ait une réclamation citoyenne visant à manger mieux, à soutenir l'emploi, etc.

Quelle forme pourrait-elle prendre ? Cela pourrait prendre la forme de liens créés par des débats ou une prise de conscience pour qu'il y ait ce message citoyen consistant à exprimer un ressentiment vis-à-vis de ce qui a été évoqué, c'est-à-dire des contrats avec des pays qui ne respecteraient pas les règles, etc. Tout cela est très loin d'une grande partie de la population car, nous le savons, 80 % environ des hommes et des femmes vivront en centre-ville dans les années à venir. Il me paraît donc absolument indispensable de pouvoir créer ce lien entre les milieux ruraux et urbains. Des expérimentations ont ainsi été lancées dans le centre-ville de Marseille.

Il y a aussi cet enjeu de la préservation des territoires. Chaque fois que nous sommes en situation de danger ou de remise en question, il y a forcément de l'innovation. Ce sont les destructions créatrices. Il y a forcément cette innovation et nous pouvons parler aujourd'hui d'agriculture verticale, de permaculture, etc. qui sont également portées dans les milieux citadins. Faire un peu d'agriculture dans les villes permet de faire prendre conscience de la difficulté de l'exercice, du besoin d'économie d'eau, etc. C'est unifier la France là où peut-être, aujourd'hui, nous aurions tendance à vouloir opposer le monde rural et le monde urbain.

Mme Nathalie ESCOFFIER: Je voulais revenir sur la question de Mme BRUNET, qui rejoint la précédente intervention sur le soutien à apporter pour susciter des vocations parmi les jeunes. Je mentionnerai à cet égard les circuits courts, qui permettent d'avoir un contact et un lien entre le monde urbain et le monde rural. Cela permet du coup de valoriser notre métier et c'est important. Je pense donc que cela peut être une réponse à apporter à nos jeunes qui ont envie de s'installer et de vivre sur la base d'un modèle économique viable.

M. Rémy BENSON: Je remercie les élus qui ont rebondi sur les sujets des *rave* parties et de l'abattoir. J'ai bien entendu vos engagements et les sollicitations de votre part.

Je n'ai pas voulu être long, mais je tiens à vous dire que nous travaillons sur des propositions pour l'abattoir de Tarascon. Nous avons besoin d'un abattoir. Nous travaillons avec M. LIMOUSIN, ainsi qu'avec la Chambre d'Agriculture et les syndicats sur un atelier de découpe en commun, géré par des éleveurs. Nous n'écartons pas non plus l'option d'abattoirs mobiles, qui viendraient dans les fermes. A l'heure du bien-être animal, nous nous intéressons également à cette possibilité et nous sommes en discussion avec d'autres départements à cet effet.

M. Denis ROSSI, Conseiller départemental: D'abord, qu'il me soit permis de remercier l'ensemble des représentants du monde agricole qui sont venus nous présenter leurs interrogations et leurs craintes. Je remercie aussi les collègues qui gèrent ces délégations, parce qu'il y a une continuité et un attachement au monde agricole dans ce Département. En écoutant les uns et les autres, je me rappelais Claude VULPIAN exprimant tout l'intérêt qu'il portait au monde agricole. Je vois ma collègue, Mme CALLET, et mon collègue et ami, M. LIMOUSIN, Maire de Tarascon en Provence, par anticipation.

Je dois vous dire que je me rappelais quelque chose qui n'a peut-être pas été oublié dans les échanges, mais un peu évaporé. Il s'agit de ce qui a été à l'initiative de la Banque Alimentaire voici quelques années. Vous vous en rappelez M. le président, la Banque Alimentaire avait demandé la création d'une antenne dans le nord du département car nous trouvons là de plus en plus d'agriculteurs en grande difficulté. Cela devait être provisoire, mais ce provisoire dure. Je tenais à alerter cette assemblée qui est et restera aux côtés des agriculteurs sur le désengagement de l'Etat et des baisses successives ces dernières années de cet outil qui sert à la fois aux communes rurales, au monde agricole, aux milieux urbains et à tous ceux qui se retrouvent dans des difficultés inhérentes à un métier ou aux conditions que vous venez d'évoquer. Je constate encore une fois des baisses drastiques et un maintien, voire une force que porte le Département et qu'il ne pourra pas porter indéfiniment seul. Mme la Présidente, je sais et nous savons l'énergie déployée par cette collectivité et le maintien des aides majeures qui n'ont pas été rabotées, mais sanctuarisées. Cependant, cela ne suffira pas. Lorsque nous voyons les pancartes

qui nous alertent, il n'est pas nécessaire de marquer « *Le Département aux côtés...* », car il a toujours été aux côtés et demeurera aux côtés.

La question est plutôt de savoir s'il reste un Etat qui se soucie du monde agricole et dans toutes ses facettes. Je tenais à vous alerter sur l'une des facettes que j'ai eu à gérer à l'époque et qui concerne malheureusement des jeunes et des moins jeunes du monde agricole, dans une détresse terrible. Quand vous vous désengagez d'un sujet aussi grave sur l'ensemble des communes d'un département, il y a une inadéquation entre le discours et les actes.

M. le président, je tenais à vous faire part de cette contrariété et de ce coup de colère parce que cette collectivité s'est toujours honorée d'être aux côtés du monde agricole. Je regrette qu'ailleurs, au plus haut sommet de l'Etat, d'autres s'en désintéressent.

Mme Martine VASSAL : M. LIMOUSIN, quelques éléments de réponse, puis je clôturerai.

M. Lucien LIMOUSIN: Lorsque j'ai parlé du chant du coq tout à l'heure, il s'agissait tout simplement de la caricature de quelques cas particuliers, et non d'une généralité. Je n'ai pas du tout l'intention de faire naître une rivalité entre le terroir de production et la cité urbaine, exemple même de consommation.

Pour ce qui est de la Cité de l'Agriculture, je rappelle que, lors d'une précédente commission permanente, le Département a financé le fonctionnement général de cette nouvelle structure à hauteur de 10 000 €. Nous avons également subventionné l'organisation des 48 H de l'Agriculture Urbaine en avril 2018, dont l'objectif était de professionnaliser les acteurs de l'agriculture urbaine. Il n'y a donc pas de rivalité entre les urbains et les ruraux.

Mme Sabine BERNASCONI: Je ne pensais pas à vous. J'ai juste profité de l'occasion pour rebondir sur la question.

M. Lucien LIMOUSIN: Je voulais rappeler que le Conseil Départemental menait également une action dans le cadre du projet alimentaire territorial, qui montre à quel point le Pays d'Arles et la Métropole peuvent travailler ensemble.

Mme Martine VASSAL: Merci. Notre idée à l'origine était de sensibiliser nos collègues à la problématique agricole. Je crois que nous avons eu un débat assez

riche et, surtout, une position commune des élus de ce Département pour le maintien de l'agriculture sur la totalité de notre territoire. Je remercie donc le président ROSSIGNOL, ainsi que l'ensemble des élus qui l'ont accompagné pour leur témoignage. Nous avons constaté l'intérêt de tout un panel d'élus qui sont à la fois conseillers départementaux et qui œuvrent localement au niveau des villes. Il était important d'entendre ces témoignages.

Suite à ces débats, nous avons renouvelé l'attachement ancestral du Département et le Conseil Général de l'époque étaient des collectivités extrêmement rurales, dont les conseillers et élus de proximité avaient une connaissance du terrain forte. Cela prouve la nécessité d'avoir un lien fort entre élus, habitants et territoires. S'il fallait encore en faire une démonstration, ce fut le cas ce matin.

Sur la politique du Département, j'insiste sur le fait que ce n'est pas une compétence obligatoire. Dans le cadre de la loi NOTRe, nous aurions très bien pu dire qu'il appartient à la Région de s'en occuper, mais nous avons voulu garder la spécificité des Bouches-du-Rhône. Ainsi, lorsque la Région a été désignée responsable de ce domaine, l'écoute du Président ESTROSI, puis du Président MUSELIER a été bienveillante, ce qui nous a permis de conserver la main sur le choix et l'orientation du budget agricole. En effet, nous considérons que l'agriculture dans notre département n'est pas la même que celle du Var, des Alpes-Maritimes, du Vaucluse ou des Alpes de Haute-Provence. Nous avons vraiment une spécificité sur ce territoire. Je tiens à remercier une nouvelle fois le Président ESTROSI qui avait fait une expérimentation sur une année et le Président MUSELIER qui a développé cette expérimentation et nous a donné la possibilité de pouvoir travailler sur 3 ans comme nous le souhaitions et comme nous avions l'habitude de le faire pour être aux côtés des agriculteurs. Sans l'engagement de la Région sur la liberté de choix que nous avons, nous n'aurions pas pu continuer à financer des actions importantes et fondamentales au niveau de l'agriculture. Je pense que cela aurait été bien dommage.

En complément de ce qui a été fait, j'ai souhaité développer le « manger autrement », notamment au niveau des collèges. Nous avons énormément de difficultés pour arriver à faire travailler nos chefs avec des produits locaux. Pour cela, nous avons une double action avec la création d'Agrilocal, qui compte près de 70 producteurs et approvisionnent une quarantaine de clients via cette plate-forme, dont

une majorité de collèges. Cependant, seuls 70 collèges sur nos 135 font appel au circuit court que nous voulons instaurer. J'ai essayé de saisir le Ministre de l'Education sur cette problématique, parce que les achats ne relèvent pas des chefs mais de responsables liés à l'inspection académique. Il est donc extrêmement compliqué pour nous d'imposer à l'inspection l'achat des produits que les chefs doivent cuisiner. Nous essayons de convaincre le recteur de nous laisser la main sur la politique d'achat et je suis intimement persuadée qu'avec l'engouement de nos chefs, qui sont heureux de donner et de voir que les enfants dont ils sont responsables peuvent manger équilibré et finir les plats, nous y parviendrons. L'idée est de travailler un maximum pour que nous, collectivité, puissions donner l'exemple en consommant du local. Le Salon des Agricultures a d'ailleurs permis de montrer que nous faisons beaucoup de choses et bien.

En conclusion, j'aborderai la problématique de l'Europe. Il ne faut pas tout mettre sur le dos de l'Europe, car les gouvernements ont aussi leur part de responsabilité. Les ministres de l'agriculture ont un rôle fondamental à jouer dans les commissions européennes. Lorsque j'ai pris mes responsabilités, j'ai saisi le ministre précédent pour obtenir des aides découplées au niveau du riz et ce fut le cas, mais aussi pour obtenir une considération un peu plus particulière de nos spécificités face aux quotas de petits veaux et de génisses qui doivent être différents compte tenu de nos rendements, etc. La difficulté est que, comme dans beaucoup de domaines, lorsque nous faisons remonter au niveau du gouvernement, cela ne redescend pas véritablement. Nous allons donc saisir le ministre actuel pour essayer de le faire venir et faire en sorte qu'il comprenne les spécificités et les problématiques locales, afin qu'il en soit le porte-parole au niveau de l'Europe et qu'il soit proactif dans les commissions européennes. C'est la raison pour laquelle M. BORÉ et moi-même avons décidé de mettre en place un interlocuteur dédié à l'Europe, en lien avec vous. Ce ne sera pas uniquement pour trouver des financements, mais aussi des voix. Compte tenu des prochaines échéances électorales au niveau européen, je vous propose de saisir le Ministre TRAVERT pour lui faire remonter les problématiques des Bouches-du-Rhône. Si vous en êtes d'accord, j'indiquerai que l'ensemble des élus du Département saisissent le Ministre pour qu'il y ait une écoute attentive dans la perspective des prochaines négociations de la PAC (Politique Agricole Commune). Effectivement, je pense que les agriculteurs seraient ravis de ne plus avoir à utiliser des subventions, mais il est dramatique que les produits importés n'aient pas à respecter les mêmes normes que celles qui nous sont imposées. Nous avons là un véritable problème de fond et d'inégalité par rapport à la concurrence que l'Europe doit résoudre. Nous allons donc travailler en collaboration avec notre référent européen pour que la parole des Bouches-du-Rhône soit un peu plus et un peu mieux entendue. Je vous remercie pour ce débat très riche. Merci beaucoup de nous avoir consacré du temps et de nous avoir fait partager votre passion, qui est aussi la nôtre, en tout cas sur la préservation de ce territoire des Bouches-du-Rhône. Merci à toutes et à tous.

Mme VASSAL: Une motion vient de vous être distribuée. Je vous propose qu'elle soit présentée par l'ensemble des élus du département. Vous me direz si vous êtes d'accord.

Pour l'heure, je vous lis la motion, suite à ce que nous avons évoqué tout à l'heure :

« Par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques, l'État a fixé les objectifs du Gouvernement en matière de réduction des déficits et de maîtrise de la dépense publique. L'État a donc décidé que les efforts financiers seraient également demandés aux collectivités locales, par un dispositif limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Ce dispositif prévoit la signature au niveau local, d'ici le 30 juin 2018, d'un contrat entre l'État et les collectivités territoriales éligibles, pour une durée de 3 ans. Ce contrat prévoit le plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an et la maîtrise du besoin annuel de financement pour la même période. En cas de dépassement, l'État ponctionnera l'année suivante 75% du dépassement si un contrat a été signé ou 100% en l'absence de contractualisation.

Le département des Bouches-du-Rhône, comme plus de 320 autres collectivités locales, est éligible à ce dispositif. Comme prévu par la loi, le Département s'est engagé dans des échanges avec l'État, en posant des conditions claires quant au périmètre des dépenses à considérer. Le Département a fait valoir le caractère

spécifique de certaines dépenses, comme celles relevant de la sécurité, celles imposées par le désengagement de l'État ou suite à une obligation légale.

Ce dispositif a suscité de vifs échanges entre les associations représentant les différentes collectivités et le Gouvernement. L'Assemblée des départements de France (ADF), s'est montrée tout d'abord très réservée sur le principe d'une signature de ces contrats, conditionnant cette dernière à des solutions pérennes aux problèmes soulevés par les mineurs non accompagnés (MNA) et le reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS). Ainsi, dans notre Département, le reste à charge des AIS entre 2002 et 2018 est de plus de 2,4 milliards d'euros.

Comme l'écrasante majorité des départements et des régions, les Bouches-du-Rhône refusent de signer un document qui n'a de contrat que le nom, dont le texte est imposé par Bercy sans qu'aucune modification ne soit même tolérée.

Motion

Les conseillers départementaux :

Constatent tout d'abord que, dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs, les collectivités locales ne sont pas à l'origine des déficits publics que l'État doit résorber.

Insistent par ailleurs sur le fait que l'endettement des collectivités locales ne représente que 9 % de l'endettement public total. Dans le cas spécifique du département des Bouches-du-Rhône, en fin d'année 2017, le stock de dette représentait 790 M€ en fin 2017, soit 392 € par habitant et 2,3 années d'épargne brute. Ces ratios d'endettement sont très en dessous des moyennes nationales, qui sont de 539 € par habitant et 4,4 ans de solvabilité.

Rappellent ensuite que toute réforme territoriale ne peut réussir qu'avec la pleine association des élus locaux.

Précisent également que le Département a fait valoir son engagement précurseur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que, sur les dernières années, l'augmentation des budgets est parfaitement maitrisée, malgré les dépenses réalisées pour le compte de l'État, suite à son désengagement permanent.

Interpellent en outre l'État sur les grands équipements dont a besoin notre territoire et au financement desquels le Département apporte massivement sa contribution, depuis de nombreuses années, par le maintien d'une épargne brute à un haut niveau et un endettement maîtrisé.

Regrettent enfin la conduite au niveau national des négociations et cette nouvelle atteinte au principe de libre administration des collectivités locales. Ils constatent que, une fois de plus, les réformes annoncées se font sans la concertation nécessaire et déplorent le principe de réalité selon lequel les collectivités se substituent sans cesse à l'État. »

Il nous a été demandé, en tant que collectivité locale, parmi les 330 sélectionnées par le Gouvernement, de voter en assemblée plénière, une limitation dans le cadre des 1,2% des dépenses de fonctionnement par rapport au compte administratif de 2017. Certaines collectivités ont droit à 1,015 supplémentaire, nous ne sommes pas éligibles à cela - cela dépend de l'augmentation de la population, du nombre de personnes du bel âge, de différents critères... Bref, nous n'y avons pas droit. L'État, sur le compte administratif, a retiré à peu près une cinquantaine de millions sur les dépenses qu'il considérait imputables à son compte mais il nous reste quand même une grosse partie, dont la problématique des MNA, notre participation au Bataillon des marins-pompiers de Marseille et beaucoup d'autres choses encore que nous faisons pour le compte de l'État... Nous faisons beaucoup pour le compte de l'État. ce qui est tout à fait logique puisque nous sommes dans un cadre de solidarité et il n'a jamais été question de dire : Demain - si je prends l'exemple d'Arcade, où nous avons pour compte de l'État le contrôle du cancer colorectal et du cancer du sein - je ne me sens pas d'annoncer qu'on arrête parce que l'État ne le fait plus... Nous le faisons en lieu et place de l'État. Sur des garanties d'emprunt qui arrivent et qui tombent, on ne tient pas compte du volume et on le met à l'intérieur de nos dépenses de fonctionnement alors que l'on y est absolument pour rien.

Concernant la problématique des contrats aidés, je vous rappelle que le Préfet et le Gouvernement précédent nous avaient poussé à prendre de ces contrats, ce que nous avons fait en acceptant de jouer le jeu. Nous en avons pris environ 300, pour les collèges notamment. Puis, d'un coup, en septembre on nous annonce que c'est la fin des contrats aidés, qu'il y a un changement de gouvernement et de politique... Sur

des éléments pour lesquels nous avons été élus, sur un budget qui a été validé, on nous dit aujourd'hui de mettre notre politique en veilleuse et de faire des économies. Nous avons la volonté d'être des gestionnaires impliqués, et, bien entendu, nous n'avons pas attendu l'État pour essayer des faire des réductions de dépenses de fonctionnement. Nous sommes des gens responsables, qui menons une politique et nous avons été élus pour mener des actions. Bien entendu, nous sommes capables de programmer sur 3 années les dépenses qui nous sont nécessaires et sont de notre fait. Il n'y a aucun problème pour que nous nous engagions à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Comme les autres collectivités, nous sommes prêts à faire un effort global vis-à-vis de l'État, mais quand celui-ci prend des dispositions sur des augmentations salariales, sur des indemnités qu'il vote, sur des fins de dispositifs... S'il souhaite conduire cette politique, dont acte, mais il faut qu'il nous la déduise. L'Assemblée des départements de France a obtenu qu'une partie des sommes destinée à la gestion des mineurs isolés étrangers soit prise en considération. Le Préfet m'a annoncé hier soir qu'il prenait également une petite partie du BMP de la Ville de Marseille. Mais ce ne sont systématiquement que des bribes de choses qui font que, malheureusement, si nous n'enlevons pas la totalité de ce que nous faisons pour le compte de l'État nous dépassons largement les 1,2%. Nous allons avoir une amende, qui est de 100% si on ne signe pas et de 75% si on signe. Je ne vois pas pourquoi l'État ne veut pas nous aider et nous entendre, surtout, sur le fait qu'il est indispensable que nous continuions à mener les politiques auxquelles il ne peut plus subvenir... Nous ne pouvons tout de même pas laisser nos populations en déshérence.

Concernant par exemple les dépenses que nous avons consacré aux hôpitaux, les investissements que nous faisons pour les jeunes majeurs... Sur tous ces investissements, il est tout à fait inacceptable que l'État nous dise : C'est 1,2 pour tout le monde, on ne discute pas et, à la limite, on enlève une partie des mineurs étrangers isolés puis, pour le reste, vous vous débrouillez...

Ce pacte, qui est, comme je l'ai dit, davantage un pacte de défiance que de confiance, il n'est pas possible que nous le signions. Le signer serait engager notre collectivité dans des choses que nous ne faisons pas nous-mêmes et qui ne sont pas de notre fait. C'est la raison pour laquelle je souhaitais vous présenter cette motion. Il est de mon ressort de décider de signer ou de ne pas signer, mais je crois que l'assemblée départementale doit être au courant de la position que nous prenons au

titre de ces impératifs, qui, je le rappelle, surviennent en milieu d'année sur un budget que nous avons déjà voté... Les différents ministres que j'ai vus me disent : Il y avait une loi de finances, vous n'aviez qu'à vous y référez... Mais cette loi, qui est sortie en fin d'année, c'est bien gentil mais nous avions déjà bouclé notre budget. Le couperet tombe aujourd'hui sans que nous ayons la possibilité d'avoir une vraie négociation avec le Gouvernement.

Je vous propose donc de ne pas signer ce pacte.

M. VIGOUROUX: Mme la Présidente, j'aurais préféré que nous ayons cette discussion en commission, la plénière étant, en raison d'effets tribunitiens, capables de nous éloigner du fond du sujet.

Votre proposition nous interpelle. À l'évidence, l'État depuis très longtemps d'ailleurs, se désengage de certaines compétences, il transfère des compétences sans les recettes qui sied à ces compétences... Souvenons-nous des routes nationales, du temps du Président SARKOZY, ou encore de la fin du seul impôt dynamique qui existait sur le plan local, la taxe professionnelle, qui était assise sur la valeur ajoutée. Je rappelle aussi que M. HOLLANDE avait décidé, sans discussion, une baisse drastique des dotations aux collectivités locales au titre de l'économie générale de l'État. Et voilà qu'aujourd'hui le Président MACRON fait passer une loi qui touche à l'augmentation possible, maximale d'1,2 % sur les budgets de fonctionnement. Lesquels ? Le chapitre 11, le chapitre 12 et le chapitre 65. Il ne s'agit pas des investissements, ni des politiques que nous pouvons mener de façon volontariste : il s'agit de cibler ces 3 chapitres, qui, chacun le sait quand il gère une collectivité quelle qu'elle soit, soit les plus importants à maîtriser.

Nous sommes d'accord sur le constat. Nous sommes d'accord sur cette manière d'arriver après le vote du budget. Cependant, dans l'exposé des motifs, Mme la Présidente, il manque beaucoup de choses... Pour nous éclairer dans notre choix, il me semble d'abord important de souligner que nous ne sommes pas seuls. Nous sommes dans un environnement politique où les uns et les autres ici présents siègent dans plusieurs organisations territoriales. C'est-à-dire là où certains, et quasiment la totalité des communes, ont signé ce contrat et, cela, tout en disant comme nous tous ici que c'est encore l'État qui décide un peu seul au détriment des collectivités locales...

J'ai entendu, il y a quelques jours à la Métropole, certains nous annoncer, comme la maire d'Aix, que finalement il n'était pas inutile d'agir ainsi vis-à-vis des

contribuables, qui réclament toujours que nous ayons un « train de vie » - alors que nous n'avons pas des « trains de vie » mais que nous gérons des budgets - mieux géré... D'autres ont avancé que cette loi était constitutionnelle et que ne nous pouvions pas être républicains le matin et pas démocrates le soir. Tout cela créé un climat tout à fait particulier qui s'appelle la cohérence. Une fois encore, j'aurais préféré dire tout cela en commission plutôt qu'ici. Nous sommes évidemment tous solidaires de notre territoire, mais nous sommes aussi tous solidaires d'une certaine cohérence en politique. Et notre groupe, à l'intérieur duquel beaucoup de maires ont voté pour sur l'ensemble du spectre ou bien se sont abstenus, se pose des questions...

Une de ces questions relève de la gestion du département. Nous n'avons pas eu, dans les attendus, les informations sur ce que vous avez négocié à la Préfecture, Mme la Présidente. Sur les montants, nous venons d'avoir des bribes... Avant donc de vous dire ce que nous allons faire, nous allons écouter jusqu'au bout les débats pour nous forger une opinion et voter en conséquence.

Nous n'avons pas eu la question des risques par exemple : que risque notre collectivité locale ? De quel montant parlons-nous financièrement ? Y avait-il une possibilité de négociation pour diminuer ce risque ? Pourquoi cette négociation n 'a-t-elle pas été menée ? Peut-être y a-t-il eu une négociation très forte sur le thème que vous avez indiqué : l'État prend ses responsabilités et nous, nous prenons les nôtres. Sur quelles bases ont eu lieu des négociations et pourquoi ce refus ?

Ces questions sont très importantes pour pouvoir déterminer notre choix. Et nous sommes solidaires, c'est incontestable. Il reste que nous nous interrogeons pour les années à venir et pour le prochain budget... Celui-ci pourrait en effet comporter des coupes, et où seront-elles ? Notre interrogation est vraiment fondée. Donnez-nous les clés de ces négociations. Quels sont les montants que notre collectivité risque de payer ? Et où allez-vous faire porter ce risque assuré quand on va dépasser d'1 euro les 1,2 ? Comment va-t-on encore nous ponctionner ?

À votre tribune, Mme la Présidente, les élus se sont succédé pour dire que l'État gère moins bien que nous. Mais c'est que l'État n'a pas la même obligation que nous d'avoir un budget équilibré! Et même la Cour des comptes rappelait il y a quelques jours à l'État ses obligations... Nous, par contre, si nous nous écartons de la ligne de l'équilibre, vous êtes d'ailleurs là, avec M. RÉAULT, pour ne le rappeler ainsi que les autorités de tutelle...

Nous écouterons avec beaucoup d'attention vos réponses à nos questions, Mme la Présidente.

M. JORDA: Madame la Présidente, mes chers collègues, avec cette motion vous nous proposez de nous opposer à la signature du contrat avec l'État. Notre groupe ne peut être que d'accord même si, pour nous ce sujet, aurait mérité d'être anticipé et que nous aurions préféré pouvoir disposer de ce document plus tôt pour éventuellement le faire évoluer avec tous les groupes, comme nous l'avions déjà fait pour l'hôpital.

Alors pourquoi nous sommes contre la signature de ce pacte. Nous sommes résolument opposés au principe de ce contrat par lequel l'État veut contraindre arbitrairement notre collectivité, nos collectivités, à réduire les dépenses publiques. Il s'immisce ainsi dans les choix de la proximité et des choix souverains dans la construction de notre budget — même si vous avez pu noter, depuis 3 ans, nos remarques sur celui-ci. L'État remet en cause la décentralisation et le principe de la libre administration des collectivités qui, je le rappelle, est garantie par la Constitution. Vous connaissez notre attachement aux services publics, c'est pourquoi nous pensons qu'ils doivent être développés et non contraints. Pour cela, la perte en personnel, comme la contractualisation, n'est pas la meilleure des garanties pour assumer nos compétences au service des populations — notamment dans les collèges. Sur cette question, il nous semble d'ailleurs important de réfléchir à un vrai plan de dé-précarisation afin de répondre aux besoins des établissements dans le cadre d'un service public de qualité.

Par ailleurs, vous indiquez, dans cette motion, la question des grands équipements, . J'ajouterai que les gouvernements successifs se sont engagés à un plan hors normes pour Marseille : qu'en est –il ? On attend toujours de vrais moyens pour la deuxième ville de France.

Pour finir, je crois qu'il aurait été important d'évoquer aussi dans la motion la dette de l'État envers les départements, notamment le nôtre, s'agissant entre autres des aides sociales et de la compensation nécessaire à l'euro près promise pour le RSA.

Tout en votant, pour l'instant et en attendant vos explications, cette motion, le groupe Communistes et Partenaires appelle solennellement le Président de la République à revenir sur cette politique d'austérité budgétaire qui brise les dynamiques locales. Je vous remercie.

M. PAYAN: Mme la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations et les interrogations de M. VGOUROUX et de M. JORDA. Elles sont légitimes et nécessaires mais, ce matin, la question à laquelle nous devons répondre à travers le vote de cette motion est une question simple, c'est une question de principe : la décentralisation a-t-elle encore un sens dans ce pays ?

Vous le savez, nous ne partageons pas les mêmes orientations politiques. Nous ne partageons pas les mêmes choix politiques, et, bien souvent, nous nous retrouvons les uns et les autres face à face. Pour autant, on ne peut que déplorer le mode de fonctionnement de l'État quant à ce pacte de confiance. L'État a décidé de vitrifier nos différences, de vitrifier nos choix. Il est des collectivités qui ont intérêt à signer ce pacte de confiance et d'autres pas. Le jacobinisme ambiant, le retour en arrière sont pour nous absolument insupportables. Nous sommes ici dans la ville, dans le département d'un des premiers décentralisateurs, Gaston DEFERRE, et nous croyons au principe de libre administration des collectivités territoriales. Je ne vais pas entrer dans le détail de cette motion, je veux m'en tenir au principe. Ce principe, je ne veux pas qu'il soit sacrifié. Nous ne voulons pas qu'il soit sacrifié, et ce sous aucun prétexte. C'est pour cela que nous voterons avec vous cette motion, pour la défense de nos principes et loin de nos différences politiques. Je vous remercie.

M. ROYER-PERREAUT: Mme la Présidente, j'ai entendu les interventions de nos collègues de l'opposition. L'acte politique que vous nous proposez est un acte politique fort. Derrière vous, s'affiche la devise de la République, liberté, égalité, fraternité. La liberté, c'est celle, comme vient de le dire M. PAYAN, d'administrer librement les collectivités territoriales. La liberté est un principe constitutionnel, une valeur fondamentale, quelque chose que nous devons défendre en permanence les uns et les autres. L'égalité quant à elle est la mission même du Conseil départemental: égalité territoriale, entre les habitants de ce territoire et des autres territoires. La fraternité, ensuite, est ce qui fait sens commun dans les actions sociales que nous menons au sein de l'institution départementale. Et lorsqu'il y a une initiative, gouvernementale en l'occurrence, qui vise à remettre en cause ce qui est la devise même de la République, il me semble que la responsabilité des élus que nous sommes, au-delà des clivages politiques, est de faire face et de jouer la carte de la solidarité. Nous devons être solidaires face à un État, nous l'avons bien compris, qui a décidé de cisailler les collectivités territoriales, de mettre une chape de plomb sur

nos institutions, de faire en sorte que les politiques publiques, voulues par lui, soient payées par les collectivités territoriales...

Nous avons cette grande chance d'être libres de décider, et je ne vois pas d'incohérence entre les votes que nous avons pu exprimer d'une collectivité à une autre. Nous sommes un certain nombre ici à siéger dans différentes collectivités. Au Conseil de Métropole nous avons voté le Pacte de confiance, ici, au Conseil départemental, nous ne le voterons pas. Tout simplement, je l'ai dit, parce qu'ici nous avons la chance d'être libres et d'avoir les moyens d'être libres.

Mes chers collègues, usons de cette liberté, usons de cette force pour justement adresser un message politique fort à l'État et à ceux qui nous gouvernent. Nous ne pouvons pas accepter que soient bafoués les principes fondateurs de la décentralisation - comme l'a dit M. PAYAN, la décentralisation cela a un sens, ici, à Marseille! Nous nous devons d'être offensifs sur ces questions-là.

Mme la Présidente, le choix que vous nous soumettez est un choix politique, qui doit en quelque sorte nous réunir et montrer que la solidarité, au-delà des clivages politiques, a un sens. Ce choix-là, vous l'avez fait en connaissance de cause et vous avez bien évidemment tout le soutien de la majorité départementale. Ce choix doit s'imposer à nous car il est le choix de la responsabilité, du courage et de l'efficacité.

M. PERRIN: Je voudrais, Mme la Présidente, vous donnez la position du groupe majoritaire. Qu'il me soit d'abord permis de poser des questions d'une manière peutêtre un peu abrupte. La décentralisation, dans notre pays, est-elle morte? La libre administration des collectivités locales est-elle en train de s'éteindre? Est-ce que l'État est à ce point en désaccord avec ses territoires? Nous avons apparemment atteint un point de non-retour car, comme cela a été dit, après les transferts de compétences non compensés, après les baisses massives des dotations imposées aux régions, aux départements et aux communes, après les réformes venues d'en haut, comme la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, voilà que l'État nous étrangle petit à petit avec ce pacte de confiance... Vous avez bien fait, Mme la Présidente, d'appeler ce pacte un pacte défiance.

Le Gouvernement nous demande des efforts qu'il ne s'applique pas à lui-même. Où sont les importantes économies réalisées par l'État ? Où sont les réformes structurelles qui permettraient de rationaliser l'action publique et de réduire nos déficits ? Moi, je ne les vois pas. Cerise sur le gâteau ou plutôt, devrais-je dire, double-sanction : les départements assurent aujourd'hui les défaillances de l'État.

Vous les avez citées, Mme la Présidente, contrats aidés, mineurs étrangers isolés, etc. Sur tous ces sujets, Paris est aux abonnés absents et se défausse sur nous, élus locaux.

Mes chers collègues, le meilleur ou plutôt le pire reste à venir. Bercy nous prépare une réforme de la fiscalité locale qui ne sera qu'un gigantesque tour de passe-passe. La suppression annoncée de la taxe d'habitation, par exemple, promesse du candidat MACRON, n'est toujours pas financée. Les experts parlent d'un déficit de recettes de 20 Mds d'euros. En campagne, M. MACRON parlait de 8 ou 9 milliards... Hier, j'entendais un économiste qui parlait lui de 23 Mds d'euros. Qui va compenser ? Les collectivités territoriales ? Le plan du Gouvernement est à peine caché : contraindre les collectivités locales à augmenter la taxe foncière pour trouver des ressources financières. Si nous sommes, bien entendu, en faveur de la maîtrise rigoureuse des dépenses de l'institution, ce qu'assure le travail de notre ami Didier RÉAULT et de tous les services, en revanche nous refusons complètement ce cynisme électoraliste dont nos concitoyens vont être les premières victimes. Nous refusons que nos collectivités locales soient les dindons de la farce de cette véritable recentralisation en marche.

Mme la Présidente, votre majorité approuve pleinement votre décision de ne pas signer ce pacte avec l'État. Nous ne demandons qu'une chose : être respectés et considérés. Et parce que nous sommes fidèles à l'esprit de la décentralisation, nous sommes des élus responsables.

Pour conclure, je rappellerai deux faits qui donnent à réfléchir. Qui vient de prendre un carton jaune par la Cour des comptes ? Non, ce n'est pas Griezmann, c'est l'exécutif français. Et qui vient de voir sa note confirmée pour la bonne gestion de ses finances ? C'est l'exécutif du département des Bouches-du-Rhône.

Je vous remercie.

M. VERANI: Mme la Présidente, je voterai votre motion. Il n'y a pas matière à s'interroger quand l'intérêt de notre département et de ses habitants est en jeu. J'ajouterai que s'abstenir, c'est soutenir le Gouvernement et peut-être avoir des vues pour les prochaines élections et penser à d'éventuels accords. Je sais pour ma part qui est l'adversaire principal dans ce pays : le Gouvernement et le Président. Et je saurai être contre les politiciens qui essaieront de s'allier avec eux lors des prochaines élections. Merci.

Mme VASSAL: Merci à tous pour vos interventions. M. RÉAULT, vous avez la parole...

M. RÉAULT: Mme la Présidente, il peut bien évidemment y avoir débat sur le fait qu'on choisisse, ou non, de signer ce contrat. La première des libertés, c'est de pouvoir dire oui mais aussi de pouvoir dire non. Et, honnêtement, lequel d'entre vous ici peut être satisfait d'un contrat qu'il a pu signer avec l'État ces dernières années ? Lequel d'entre vous estime que l'État a pu honorer sa parole lorsqu'il s'est engagé pour un investissement dans votre commune, dans votre communauté de communes ou d'agglomérations, métropole, etc. ? Qui se souvient des promesses qui ont pu être faites, par un premier ministre, ces dernières années, notamment sur la gare St Charles à Marseille ? 3 Mds d'euros ! Quid également d'autres promesses, d'un autre premier ministre, d'une autre couleur politique celui-là, qui devaient compenser les transferts de compétences à l'euro près ? Nous connaissons tous ces exemples... Finalement, que vaut la parole de l'État, quels que soient les gouvernements depuis 15 ans, en matière de décentralisation ? Rien ! Que vaut la signature de l'État au bas d'un contrat ? Quasiment rien. Qui voit, aujourd'hui, se développer les contrats de plan État-Région, où, au fur et à mesure des désengagements de l'État, ce sont les collectivités locales qui sont obligées d'abonder les fonds sinon les projets sont annulés ? Qui peut dire qu'il est satisfait de la gestion des hôpitaux par l'État ? S'il n'y a pas les collectivités locales pour abonder sur la PHM, que se passe-t-il ? Nous colmatons les brèches avec nos propres moyens, qui, évidemment, ne sont pas ceux de l'État.

La méthode de M. HOLLANDE était de plafonner les dotations globales de fonctionnement. Nous avons souscrit à cette obligation, nous n'avions de toute façon pas le choix, et décider faire des économies à hauteur de la baisse de ces dotations. Cela n'a pas été facile, et j'en profite pour remercier l'ensemble des collègues qui ont su, dans leurs politiques publiques, faire ces économies-là, à hauteur de 35 millions d'euros par an. Aujourd'hui, la méthode est différente, elle semble moins autoritaire et plus facile à faire passer auprès des populations, des élus locaux, etc. Mais c'est presque la même, elle est même plus pernicieuse, presque malhonnête.

M. VIGOUROUX demande quelles étaient les marges de manœuvre de négociation avec l'État et le Préfet de région. Il n'y en avait aucune ! D'abord parce que le Préfet lui-même ne savait même pas sur quoi négocier. Et pour cause, le

Premier ministre a tergiversé jusqu'à tard hier soir ou avant-hier soir pour savoir ce qui pouvait être enlevé, rajouté ou modulé dans les contrats...

Comment voulez-vous que nous négociions quelque chose de sérieux avec l'État dans de telles conditions ?

Tout est prêt à Bercy, tout figure dans les tableurs Excel. Et les gens en région, dans les préfectures, ils ont la transcription des tableurs édictée par Bercy. Il faut rentrer dans la case, c'est-à-dire qu'il faut remonter la ponction des finances locales afin d'abonder le budget de l'État qui est déjà largement déficitaire. Tout ce que l'État va prendre au-dessus des 1,2%, c'est tout bénef pour les finances de l'État... On fait porter aux autorités locales l'incurie - je dis bien l'incurie - et la non-décision politique de baisser réellement les dépenses publiques dans ce pays.

À un moment donné, ça suffit! C'est non, car on ne peut pas continuer à accepter ce genre de diktat de l'État. Celui-ci, finalement, dit à l'ensemble de nos concitoyens que les responsables des difficultés financières du pays, ce sont les collectivités locales. Et tout le monde le croit sauf, et cela a été rappelé, que 9% seulement de l'endettement public est dû aux collectivités locales. Le reste, c'est l'endettement de l'État et des comptes sociaux. Et pourtant, avec cet endettement minime, nous réalisons, nous les collectivités locales, 70% de l'investissement public dans ce pays. C'est de l'investissement, pas du fonctionnement! Et tout cela, nous le réalisons en étant à l'équilibre dans la gestion de nos collectivités. L'État, pour sa part, se permet de s'endetter pour les rares investissements qu'il réalise et de s'endetter pour son fonctionnement. À un moment, on ne peut pas tout accepter, y compris d'être les boucs émissaires de la mauvaise gestion, de l'absence de courage politique de ce gouvernement comme des gouvernements précédents, pour abonder les finances de l'État.

Les 1,2%, c'était ce qui nous était demandé. Il n'y avait aucune marge de négociation, bien que certains aient pu obtenir un peu mieux. Mais comme les 1,2 sont au niveau régional, je crois que dans les services de l'État on a identifié les vaches à lait... Et malheureusement, nous faisons partie des vaches à lait, des banques territoriales à laquelle on s'adresse pour tous les projets...

L'un des principes fondateurs de la décentralisation, qui est la libre administration des collectives territoriales, est en cause. D'autre part, qui nous dit que l'on ne va pas passer de 1,2 à 1% puis à 0,8% ?

Franchement, Mme la Présidente, je crois que cette motion est la bienvenue et qu'il faut la voter des deux mains et à l'unanimité.

Mme VASSAL : Merci, M. RÉAULT.

Effectivement, j'ai été très surprise que nous ne puissions pas travailler en commission sur les problématiques de montant parce que tout était prêt. J'ai été étonnée que vous ne posiez pas les questions pour savoir exactement combien tout cela allait coûter et où se situaient les marges de manœuvre.

Je rejoins M. M. RÉAULT : le Préfet qui était chargé de négocier ce fameux 1,2 ne disposait pas des éléments. Nous avons travaillé avec lui jusqu'à hier soir... J'ai expliqué à M. le Préfet que nous sommes tenus par des délais qui nous sont imposés par la loi et qu'il n'est pas possible d'enrôler un rapport la veille pour le lendemain dans une séance publique. Et j'ajoute que ce n'est que la semaine dernière que le Premier ministre s'est engagé pour la prise en charge des mineurs étrangers isolés. C'était par conséquent compliqué d'arriver à tout ficeler pour aujourd'hui.

Certaines collectivités ont accepté ce pacte, et ce pour diverses raisons. Pour les communes et les intercommunalités, les problématiques sont bien différentes. Elles font très peu pour compte de l'État. Si bien que 80% des départements n'ont pas signé ce pacte de confiance, cet engagement, quelle que soit d'ailleurs la couleur politique des uns et des autres. Ceux qui ont signé nous ont expliqué, la semaine dernière en assemblée générale, qu'ils avaient fait ce choix parce que leur situation financière est tellement mauvaise qu'au lieu de payer 100% ils ne paieront « que » 75% du dépassement... Le Gouvernement a dit qu'il en prenait un peu moins si l'on signait...

Prendre ses responsabilités sur des engagements de la collectivité ne nous pose pas de souci, je l'ai déjà dit. Il nous reste 3 ans de mandat et nous savons où nous voulons aller. Nous ne voulons pas augmenter les impôts - je n'ai pas accepté d'augmenter les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) de 0,2 comme l'État nous en laisse la possibilité parce que je juge que l'attractivité du territoire ne doit pas être au détriment des entreprises. Nous avons été élus pour 6 ans pour réaliser telles et telles actions et bien nous les finançons. Je rappelle que nous avons effectué des économies les premières années, car, notamment, les gouvernements successifs n'ont jamais rééquilibré quand ils transféraient leurs charges ; et en plus, ils nous

ponctionnaient de 35 millions par an... Ce coup-ci, c'est un petit peu plus pernicieux au niveau de la présentation.

M. VIGOUROUX, chers collègues, c'est 17 millions que nous paierons en plus cette année si nous ne signons pas, et c'est 13 millions si nous signons. Il y a donc un delta de 4 millions entre les deux effets. Dire ce sur quoi nous allons économiser est un peu compliqué puisque, aujourd'hui, nous venons à peine d'avoir les chiffres. Nous débattrons de cela à la fin de l'année lors des orientations budgétaires. J'en profite pour remercier le Préfet, qui a été à notre écoute. Il a joué le jeu, il a essayé d'être notre porte-parole jusqu'au bout. Nous avons, pour rappel, été saisis officiellement au mois d'avril. Nous lui avons répondu au mois de mai puis finalement j'ai reçu la réponse définitive la semaine dernière...

Sur les écarts, il y a à l'intérieur de ces 17 millions, notamment, les contrats aidés, que nous prenons en charge - c'est 3,7 millions en plus. Il y aussi le parcours professionnel des carrières et des rémunérations, qui a été voté par l'État, ce qui est une bonne chose ; il est estimé à ce jour à 800 000 euros, et tant mieux que nos fonctionnaires gagnent mieux leur vie. Il y a en outre cette problématiques des allocations individuelles de solidarité. Là, c'est impressionnant. L'État nous dit que nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement de 1,2 mais pour l'APA, le RSA, la PCH, là l'augmentation va jusqu'à 2%, et au-delà de 2% ils prendront en charge... En gros, sur ce qui représente 60% de nos dépenses de fonctionnement l'État ne prend en charge qu'à partir de 2% ! Comment peut-on, dans ces conditions, faire la balance ?

Nous avons demandé de désolidariser, de séparer ces augmentations de manière différente parce que nous sommes un département où il y a de plus en plus de personnes du bel âge, parce qu'il y a encore des progrès à faire pour ce qui est du RSA et parce que nous avons lancé un plan handicap et nous avons œuvré pour que l'accès à la MDPH soit plus important. Or cette demande nous a été refusée. Et cela représente 1,7 millions d'euros...Nous avons ensuite cette fameuse garantie d'emprunt dont je vous ai parlé, qui tombe ; elle avait été prise en 2011. Du coup, nous devons payer 3,2 millions. Nous avons demandé que ce montant soit également pris en compte, et puis il y a aussi environ 6 millions d'euros de dépenses exceptionnelles que nous faisons pour compte de l'État.

Au final, si la totalité de ces dépenses avait été prise en compte par l'État, bien entendu j'aurais pu, à la limite, m'engager pour éviter toute polémique, tout dépassement éventuel et le paiement d'une amende. Mais ce n'est pas le cas.

Sur 35 millions d'euros ponctionnés, nous allons passer à 52. Nous verrons après jusqu'où nous pourrons aller pour que les choses soient faites. Nous avons également eu l'accord sur le différentiel des mineurs étrangers isolés. Or, je vous rappelle que lorsque j'ai pris mes fonctions, il y en avait 60 à gérer par an. Nous sommes passés à 600 en 2017 et à présent le Gouvernement nous demande d'en gérer 900. Le différentiel pris en compte est simplement de 21 millions alors que ça nous coûte au total 38 millions... Nous avons de surcroît une participation financière à donner au Bataillon des marins-pompiers de 10 millions d'euros par an ; Bercy a accepté de nous prendre 1,6 seulement sur ce montant.

On le voit, il y a loin de la coupe aux lèvres. C'est pourquoi je trouve que nous sommes face à une atteinte de nos politiques engagées. Je vais vous faire une confidence. J'ai eu une conversation avec un membre éminent du Gouvernement, qui m'a dit : Vous avez engagé certaines politiques, eh bien il faut les arrêter. Cela n'est pas acceptable ! Nous avons été élus démocratiquement sur un programme, et il n'est pas acceptable qu'on nous demande d'arrêter nos actions pour combler le déficit de la France !

Pour combler ce déficit, nous sommes aux côtés du Gouvernement comme des populations et des territoires. Mais nous imposer une ligne politique, ce n'est pas acceptable au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales. Nous prenons nos responsabilités. Je vais saisir le Président de la République pour lui expliquer les raisons pour lesquelles je ne signerai pas ce pacte qui nous est imposé. Et j'espère que j'aurais convaincu la totalité des 57 conseillers départementaux pour que nous fassions bloc et pour montrer qu'ici, dans les Bouches-du-Rhône, si nous ne sommes pas de révolutionnaires nous sommes tout de même des gens responsables qui voulons faire de ce département le plus beau département du monde, et pas que l'on nous impose les choses!

M. VIGOUROUX, est-ce que je vous ai convaincu?

M. VIGOUROUX: Mme la Présidente, merci de m'avoir apporté des chiffres dont nous ne disposions pas. Je regrette que certains puissent utiliser le mot principe, sachant que nous ne sommes pas sur ce débat-là ; j'avais pris la précaution d'indiquer que notre groupe s'interrogeait sur les négociations. Un jour viendra dans

cette assemblée, lorsqu'il faudra faire des arbitrages, où certains seront davantage en difficulté... Je ne répondrai pas à M. VERANI. Personne ici n'est le suppôt de quiconque, il y a d'ailleurs bien longtemps que ces attitudes n'ont plus cours dans cette enceinte.

Mme VASSAL : Je le crois aussi.

M. VIGOUROUX: Sur le fond, nous avons eu des consultations franches et nous allons, si j'ose dire, nous asseoir un petit peu sur la cohérence. Je regrette néanmoins que nous n'ayons pas eu une discussion plus approfondie... En tout état de cause, mon groupe m'a indiqué qu'il souhaitait voter pour cette motion - alors soit je reste seul à m'abstenir ou alors je rejoins mes amis...

Mme la Présidente, nous critiquons certains choix que vous faites, en particulier à l'égard du monde culturel et associatif. Promettez-moi de ne jamais utiliser le 1,2 pour nous empêcher, demain, de...

Mme VASSAL : Je vais vous répondre avant que vous n'ayez fini. Que vous ne soyez pas d'accord avec la totalité de notre politique, je le conçois. Je ne vais pas prendre l'exemple des 1,2 pour vous dire : Je supprime telle branche ou telle branche. L'idée est au contraire d'assumer nos politiques et cela est bien différent du fait que nous ne soyons pas toujours d'accord sur les financements que nous faisons et les actions que nous menons. Bien sûr, nous allons devoir serrer la vis mais nous serrerons la vis comme nous l'avons fait précédemment, c'est-à-dire du mieux possible. Nous pouvons même aller au-delà, en travaillant plus encore sur l'attractivité de notre territoire pour le rendre encore plus riche, attirer plus de monde, améliorer notre situation fiscale pour essayer de compenser les choses afin de poursuivre ainsi la mise en œuvre des politiques pour lesquelles nous avons été élus.

M. VIGOUROUX: Mme la Présidente, n'oubliez pas ce que nous venons de dire. Nous ne sommes pas d'accord sur la méthode utilisée par l'État. La libre administration des collectivités locales, nous y sommes tous très attachés... Si tout cela est pris en compte ainsi que nos remarques... Vous demandez une solidarité territoriale, c'est avec plaisir que l'ensemble de mes colistiers ici présents m'ont demandé de l'exprimer. Que cette solidarité territoriale s'opère partout et à tout moment! Nous voterons donc en faveur de cette motion.

Vote:

La motion est adoptée à l'unanimité.

1. Avis du Département : changement de nom de la commune de Tarascon

M. LIMOUSIN: Mme la Présidente, mes chers collègues, la ville de Tarascon ne constitue pas seulement le nord du département des Bouches-du-Rhône mais aussi la porte de la Provence face aux terres du Languedoc et d'Occitanie, et cela depuis des siècles. Mettre en valeur la dénomination Provence s'appuie ainsi sur des considérations historiques et administratives mais aussi touristiques et culturelles. Historiquement et administrativement, la cité de Tarascon possède des identités plurielles et singulières, entre ruralité et urbanité. Riche d'un terroir de près de 7800 hectares, elle est encore aujourd'hui une importante commune rurale au cœur de la Provence rhodanienne, entre Alpilles et montagnettes. Son cœur de ville possède aussi une grande qualité architecturale, témoignage de l'importance historique de cette cité du Comté de Provence dont elle fut co-capitale, chef-lieu de viguerie, sous-préfecture et chef-lieu de canton.

L'association de Tarascon au nom de la Provence a toujours constitué un point d'ancrage politico-administratif délimitant institutionnellement les terres du royaume et de l'empire. Aujourd'hui, la ville est un des acteurs principaux de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles. Touristiquement et culturellement, Tarascon possède une renommée internationale à travers la labellisation de la course « La Tarasque » comme patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'UNESCO, et par la figure de Tartarin de Tarascon, héros légendaire d'Alphonse Daudet. La ville possède aussi l'une des plus belles forteresses de France, le château dit du Roi René, qui fut la base des ambitions méditerranéens des princes d'Anjou en Provence. Tarascon est riche aussi de la réputation des fabriques d'indiennes, ces tissus imprimés, qui aujourd'hui encore parent des femmes et des hommes du monde entier de couleur Provence, les couleurs souleaido. Enfin, Tarascon fait vivre et partager son patrimoine monumental, sacré et profane, au moyen de festivités et de rencontres culturelles qui mettent constamment à l'honneur une vision de la Provence ouverte sur le monde, ouverte aux autres et portant l'envie constante de faire de notre cité, Tarascon, l'une des ambassadrices de la Provence. C'est la raison pour laquelle, fiers aussi de la labellisation que vous avez bien voulue nous accorder, Mme la Présidente, de capitale provençale de la culture, nous avons la volonté de prolonger cette appellation liée à sa région géographique, à son bassin de vie historique où se

trouve Tarascon pour enfin la distinguer définitivement de sa ville jumelle, Tarascon-Sur-Ariège.

Quand, à titre personnel, je dis cela ce n'est pas faire offense à Tarascon-Sur-Ariège ni dévaloriser ce haut-lieu de la préhistoire du cassoulet et du rugby puisque c'est la ville où je suis né... Mais c'est aussi mettre en évidence la passion qui m'anime depuis près de 40 ans pour la ville qui m'a accordé sa confiance, qui est dans mon cœur et, au-delà, ma passion pour la Provence, qui incarne la culture que nous défendons quotidiennement ici, Mme la Présidente, sous votre autorité et avec Bruno GENZANA. C'est encore mettre en évidence l'identité qui est la nôtre, en témoigne la présence du capoulié du félibrige à l'ouverture des fêtes de la Tarasque vendredi dernier, présentant à la population, pour la première fois de l'histoire de ma ville, la Coupo Santo!

Je vous remercie.

- Le rapport 1 est adopté à l'unanimité, M. LIMOUSIN ne prend pas part au vote.

Mme VASSAL : Bienvenu à Tarascon-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône !

2. Métropole Aix-Marseille-Provence : requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille et aménagement du Cours Lieutaud

Mme VASSAL : Cela intervient dans le cadre de l'implication du Département pour les projets structurants de la Métropole.

- Le rapport 2 est adopté à l'unanimité
- 3. Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux accordées en 2017
- **M. PERRIN** : Mme la Présidente, il s'agit du rapport annuel de l'occupation temporaire des domaines départementaux.
 - À la demande de la Présidente, il est pris acte du rapport 3

4. Consolidation de l'Église Saint-Martin d'Arenc, à Marseille : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

M. PONS: Mme la Présidente, chers collègues, cette église a été désacralisée et est devenue propriété de notre collectivité le 09 février 2018. Ce bâtiment présente d'importants désordres, fissurations et effondrements de planchers, et un arrêté de police a d'ailleurs été pris en 2004 par la Ville. Aujourd'hui, cette église a été classée comme bâtiment remarquable et un important projet culturel est projeté autour de cette structure. Mme BIAGGI va vous parler de ce projet d'opération de consolidation de l'Église Saint-Martin, que je vous demande d'approuver. Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est évalué à 4 millions d'euros TTC, répartie en 400 000 euros TTC pour les services et 3,6 millions d'euros TTC pour les travaux. La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Mme BIAGGI: Mme la Présidente, je voudrais d'abord remercier notre collègue Henri PONS pour mettre les finances nécessaires, dans le cadre de sa délégation, pour consolider cette église.

Saint-Martin d'Arenc est située au cœur d'Euro-Méditerranée, dans un quartier que je connais bien et qui est en profonde mutation. Ce que le Département propose, par l'acquisition de cette église, c'est d'accompagner cette mutation en étant acteur, et non spectateur de notre avenir, c'est de répondre aux attentes et aux besoins des habitants, c'est-à-dire d'être à l'écoute, au plus près des citoyens, c'est encore d'être le dernier rempart, en étant celui qui agit quand c'est difficile et que personne d'autre ne veut faire.

Sur ce site, nous offrons un lien avec la mémoire de notre passé en restaurant une église qui est le seul témoignage architectural du 20e siècle. Un jardin ouvert sur l'église de 5000 m2, seul poumon de ce quartier. Un service public de qualité, avec un lien fort avec la Bibliothèque départementale et les Archives, qui sont à quelques mètres de là. Donc sur ce site nous allons proposer des expositions, de la photo, des concerts, des opérations de médiation avec des ateliers numériques et de lecture. L'Église d'Arenc sera un lieu de rencontres et d'échanges, un lieu de vie, un centre attractif entre les habitants du quartier, entre les acteurs culturels, économiques et institutionnels.

En un mot, ce sera un phare au cœur des 2e et 3e arrondissements, comme la Présidente s'y était engagée lors des EGP dès 2015. C'est une promesse tenue : on le dit, on le fait ! Ce lieu sera un élément essentiel pour l'avenir du secteur.

- Le rapport 4 est adopté à l'unanimité.
- 5. Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône

Mme PUSTORINO: Mme la Présidente, ce dossier concerne la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale du département...

- Le rapport 5 est adopté à l'unanimité
- 6. Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice

Mme BIAGGI: Ce rapport est le compte rendu à l'assemblée de l'exercice par vousmême, Mme la Présidente, de la compétence qui vous a été déléguée en matière d'ester en justice.

Par délibération numéro 9 du 16 avril 2015, l'assemblée départementale a donné délégation à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat a effet d'intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans toutes les actions intentées contre lui dans tout le domaine relevant de la compétence du Département. Le présent rapport consiste en l'ensemble des décisions prises par la Présidente du Conseil départemental en matière d'actions en justice sur la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018 en vertu de la compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale.

- À la demande la Présidente, il est pris acte du rapport 6
- 7. Actualisation du périmètre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).
- 8. Complément à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel RIFSEEP.
- 9. Créations et transformations d'emplois à effectif théorique global du département.

- 10. Actualisation des modalités de prise en charge des frais de déplacement.
- 11. Extension du droit à l'Action Sociale aux agents contractuels recrutés à temps non complet.
- 12. Mise en œuvre du dispositif télétravail pour les agents « aidants familiaux » au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
- **M. GENZANA**: Mme la Présidente, il me revient le privilège de présenter les rapports techniques de votre déléguée, Mme MIQUELLY, retenue depuis hier pour le passage du brevet des collèges.

- Les rapports 7,8,9,10, 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité

13. Rapport d'activités des services du Département des Bouches-du-Rhône - Exercice 2017.

Mme CALLET: Mme la Présidente, ce rapport comme chaque année rend compte de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services et des organismes qui dépendent de celui-ci. Je vous demande donc de valider ce rapport.

Mme VASSAL: Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Mme RAOUX a demandé la parole...

Mme RAOUX: Madame la Présidente, mes chers collègues, ce rapport, qui présente le bilan de l'activité des services du département pour l'année 2017, a retenu toute notre attention. Plus particulièrement la page 8, qui mentionne le transfert des agents du Département à la Région et à la Métropole, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe, que les élus du groupe auquel j'appartiens ont combattu et dénoncé avec beaucoup de ténacité.

La situation que connaissent les familles des 2 millions d'élèves hors agglomération qui, à travers l'hexagone, prennent le bus pour se rendre sur leur lieu d'études, leur donne malheureusement raison. En effet, pour la rentrée prochaine, la région a fixé le coût du transport scolaire à 110 euros par élève, là où le département des Bouches du Rhône avait fait le choix politique de la gratuité. C'est un véritable coup de massue porté aux familles, quand on sait que le coût de la rentrée des classes représente déjà entre 26 et 40% du budget familial pour le seul mois de septembre, selon la taille de la famille, le niveau d'études et les revenus du foyer. 110 euros pour les élèves du pays d'Arles, comme pour d'autres à travers le Département, la note

est salée! 110 euros pour les saliniers sur un trajet de 9 kms seulement leur permettant de se rendre chaque jour au collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône... Nous avons là un parfait exemple des conséquences de la loi NOTRe, qui crée des différences de traitement des parents d'élèves à seulement quelques kilomètres d'écart. Nous sommes depuis interpellés par des parents d'élèves qui ne comprennent ni n'acceptent cette mesure profondément injuste, et nous partageons leur mécontentement.

Ni les arguments avancés, ni la promotion de pass « tous transports » n'apaiseront la colère des familles qui demandent simplement un aller-retour gratuit par jour, afin que leur enfant puisse suivre des études.

Nous écrivons donc au Président de région pour lui demander de travailler à la gratuité des transports scolaires, condition essentielle de l'égalité des chances, de l'équité entre les territoires ruraux et les territoires urbains. Et nous appelons les élus de notre collectivité à soutenir cet appel. Tout montre en effet que la gratuité est une idée moderne. Elle favorise l'utilisation des transports en commun, ce qui permet de limiter les flots de véhicules et leurs effets sur la santé et l'environnement, permet de réduire la fatigue engendrée par les transports quotidiens et le risque d'accident. En outre, le financement de la gratuité des transports n'est pas un obstacle insurmontable, nous pouvons démontrer que c'est possible. La gratuité est donc un choix politique à faire pour une société plus moderne et socialement durable. Plus de démocratie s'impose dans la gestion du « Versement Transport », principale source de financement des transports.

Au final, cette décision est lourde de conséquence. Il nous faut mesurer que le coût du transport peut avoir une incidence sur les choix d'orientation des jeunes. Je vous remercie de votre attention.

Mme VASSAL: Effectivement Mme RAOUX, c'est un choix politique mais pas seulement. Aujourd'hui, on se retrouve dans un schéma territorial qui est extrêmement compliqué... Le maire de Saint-Zacharie, qui est une commune du Var, envoie par exemple une partie des élèves dans ce département et une autre dans les Bouches-du-Rhône. Il a, vous l'imaginez, du mal à expliquer à ces populations pourquoi les tarifs sont différents...

Ce que je retiens en tout cas de votre intervention c'est la saisine du Président de Région mais surtout la nécessité impérieuse de demander l'avis des élus locaux... Si on nous demandait un peu plus notre avis, je crois que nous aurions après peut-être un petit peu moins de problèmes de fonctionnement, et, avant tout, nos populations comprendraient mieux les actions que nous menons dans les différentes institutions. Je prends donc acte, Mme RAOUX, de ce que vous venez de nous expliquer. Nous avons essayé, avec le Directeur général des services, de réaliser le mieux possible, et dans les meilleures conditions, le transfert des personnels vers la Région et la Métropole - vers la Région cela s'est bien passé mais quand on créé une nouvelle institution, c'est toujours compliqué... J'en appelle au Gouvernement pour qu'il soit très attentif quant aux dispositions qu'il va prendre pour notre territoire dans le cadre de l'évolution de nos institutions.

- À la demande de la Présidente, il est pris acte du rapport 13

Mme VASSAL : Avant de passer aux rapports suivants, sur la partie financière, nous allons adopter le PV de la dernière séance.

Y a-t-il des observations ? ce n'est pas le cas, le PV du 30 mars 2018 est donc approuvé à l'unanimité.

M. RÉAULT va nous présenter les rapports 14 à 18...

- 14. Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 Habitat. Opération : acquisition en VEFA d'une résidence de 93 logements (PLS) pour l'hébergement de jeunes actifs et étudiants de moins de 30 ans. "Cœur Saint Loup" 165, Boulevard Point de Vivaux 13010 Marseille.
- 15. Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Sauvegarde 13. Opération : création d'une crèche de 60 berceaux dénommée "Les Roseaux" et située au 65, Rue Paul Langevin 13013 Marseille.
- 16. Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par l'association l'Œuvre du Calvaire. Opération : travaux d'investissement pour la rénovation et la modernisation de la clinique/MAS Sainte Elizabeth située au 72, Rue Chape 13004 Marseille.
- 17. Demande de garantie d'emprunt formulée par la fondation Hôpital Ambroise Paré. Opération : travaux d'investissement pour le développement de l'activité du bloc opératoire et du secteur endoscopie de l'Hôpital européen 13003 Marseille.

- 18. États des restes à recouvrer au 31 décembre 2017 et des Admissions en non-valeur du Payeur départemental.
- M. RÉAULT: Mme la Présidente, j'aimerais dire un mot sur le rapport 18. Au 31 décembre 2017, les restes à recouvrer sont d'environ 64 millions d'euros, contre 47 l'année dernière. Il y a donc une augmentation de 16, 6 millions d'euros de ces restes à recouvrer. Les indus du RSA représentent 39% des restes à recouvrer, soit 25 millions sur ces 64 millions. Et là, c'est une hausse de 10 millions d'euros qui est à noter. La probabilité de recouvrement reste à 20% comme les autres années et donc nous aurons certainement à faire des provisions pour pouvoir évidemment, à terme, les mettre en non-valeur. Justement, les non-valeurs représentent en 2017,
- 1,7 millions d'euros, dont 1,5 sur les indus RSA. Je tenais à le préciser, Mme la Présidente.
 - Les rapports 14,15,16,17 et 18 sont adoptés à l'unanimité.
 M. ROYER-PERRAUT ne prend pas part au vote pour le rapport N° 14.

Mme VASSAL: Nous passons au compte de gestion. M. RÉAULT, vous avez la parole...

19. Compte de gestion pour l'exercice 2017.

M. RÉAULT: Mme la Présidente, chers collègues, le compte de gestion est le document de synthèse qui est présenté par le Trésorier-Payeur départemental avec lequel, d'ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration. Ce n'est pas toujours facile pour nous, mais ce n'est pas toujours facile pour lui non plus de trouver les bonnes solutions et d'arriver à mettre en place des procédures pérennes lorsque l'environnement législatif et réglementaire varie, parfois, d'un trimestre à l'autre. Les notifications de l'État sont parfois tardives et imprécises. Et quand en plus on nous impose, nous venons d'en parler, la négociation d'un contrat en moins de 4 mois, contrat portant tout de même sur plusieurs milliards d'euros, ce n'est pas simple...

Il reste que je prends acte de ce rapport et que je salue les commentaires élogieux sur la qualité de la réalisation budgétaire, notamment des recettes, ainsi que sur la capacité à maîtriser les charges de fonctionnement.

Ce rapport de gestion est donc soumis à votre approbation. Je passe dans la foulée au compte administratif.

M. RÉAULT: Mme la Présidente, il s'agit là du rendu de la collectivité sur la gestion de l'année 2017. Et avec ce rapport vous comprendrez mieux pourquoi la marge de négociation que nous avions avec l'État était extrêmement réduite, compte tenu de la qualité de notre gestion budgétaire. La capacité de maîtriser nos dépenses est assez remarquable et notre capacité à avoir des recettes dynamiques est aussi notable, en particulier en ce qui concerne la fiscalité indirecte, laquelle augmente de 10% et est portée par les droits de mutation à titre onéreux. La taxe foncière est également une base stable de notre financement.

Je souhaite noter encore les recettes dynamiques qui sont produites par les cessions obtenues par notre collègue du patrimoine M. PERRIN : elles progressent de plus de 12 millions d'euros par rapport à l'année dernière. En même, les dépenses de fonctionnement ont été maitrisées puisque nous arrivons à les contenir à - 1,8%, correction des transferts de compétences effectuée.... Nous sommes ainsi en capacités, en 2017, de rembourser des emprunts à hauteur de 52,3 millions d'euros. Entre les recettes de fonctionnement à 2,3 Mds et les dépenses de fonctionnement nous avons pu dégager une épargne disponible, pour financer les investissements en 2017, de 308 millions d'euros. Cela permet de couvrir plus de 70% de nos équipements.

Vous le savez, le choix du soutien à l'investissement est un axe majeur de notre engagement. Nous arrivons à le maintenir entre 2015 et 2017 à environ 460 millions d'euros en moyenne, cela tandis que, au plan national, les autres départements sont en recul d'investissements de - 1,7%. Dans ce cadre, nous parvenons à respecter certains dispositifs que nous avons mis en place à la suite de notre campagne électorale mais aussi des EGP (États Généraux de Provence) : le plan mobilité de 300 millions d'euros, le plan routes de 80 millions d'euros, les pistes cyclables de 40 millions d'euros, le plan Charlemagne... Tout cela est issu de ces décisions et peut être financé par la qualité de notre gestion et notre capacité à dégager de l'épargne pour pouvoir investir avec des emprunts le moins élevé possible.

Concernant les autorisations de programme en cours d'exécution, nous sommes à près de 1,5 Mds d'euros. Il reste 1,8 Mds d'euros d'autorisations de programme à financer pour les prochaines années, ce qui représente environ 4 ans d'investissement. Par rapport à d'autres départements de dimension égale au nôtre, cela est tout à fait raisonnable.

Nous sommes donc dans un stock d'AP qui est maîtrisé mais qui nécessite que nous fassions attention. Nous l'avons dit et répété, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts, par conséquent nous maintenons le taux de la taxe foncière à 15,05%, alors que la moyenne est à 16,36%; et puis nous avons également décidé de maîtriser la hausse de notre endettement : la preuve, en fin d'année 2017 le stock de dettes représentait 790 millions d'euros, soit environ 392 euros par habitant et 2,3 années d'épargne brute. Si on compare cela à la moyenne nationale, c'est très en dessous : à ce niveau, c'est 539 euros par habitant et plus de 4 ans d'épargne brute. Nous respectons nos objectifs quand nous votons nos budgets, et nous tentons d'adapter notre exécution en fonction des aléas que nous rencontrons en cours d'année, tel que la gestion des MNA (Mineurs Non Accompagnés)... De fait, nous aurons à gérer une augmentation du budget 2018 en cours d'année. Par conséquent, nous devons aussi avoir quelques excédents. À cet égard, l'excédent cumulé au 31 décembre 2017 s'élève à 99 millions d'euros et permet de financer les restes à réaliser en dépenses. Ce sur quoi je vous demande de bien vouloir approuver ce compte administratif.

Mme VASSAL: Je suis restée pour écouter attentivement vos explications au sujet du compte administratif, M. RÉAULT. Nous allons à présent procéder au vote du compte de gestion...

- Le rapport 19 est adopté à l'unanimité.

20. Compte administratif pour l'exercice 2017

Mme VASSAL: Je donne maintenant la présidence à M. BORÉ, qui, en mon absence, va s'occuper du vote du compte administratif.

- **M. BORÉ**: Merci Mme la Présidente. Y a-t-il des commentaires que ce compte administratif?
- M. GÉRARD: Nous pouvons nous féliciter de voir que la fiscalité indirecte nous permet d'avoir une très bonne situation, puisque nous avons pratiquement
 100 millions d'évolution... C'est ce qui constitue la majeure partie de nos résultats.
- M. BORÉ: Cela signifie que notre département est très attractif, M. GÉRARD.
- M. RÉAULT : M. GÉRARD, évidemment nous avons une fiscalité indirecte en forte progression. C'est en effet dû à l'attractivité du territoire, à l'activité des uns et des autres, notamment tous ceux qui ont envie que ce territoire bouge et progresse ; et

donc nous avons des droits de mutation à titre onéreux qui sont en évolution. Cela se fait principalement sur la vente immobilière. Mais les choses peuvent varier très rapidement, comme cela a été le cas par le passé. Il faut par conséquent éviter de crier victoire et s'attendre à une éventuelle baisse de ces droits de mutation. Ne tuons pas la poule aux oeufs d'or, et ne prétendons pas que les arbres peuvent monter jusqu'au ciel! On ne peut pas vouloir augmenter ces droits de mutation comme le Gouvernement a pu nous le proposer, à l'initiative, d'ailleurs, de certains de nos collègues dans certains départements qui voulaient assurer une péréquation avec les autres...

Comme l'a précisé la Présidente, nous maintenons nos droits de mutation aux taux actuels. Et nous espérons que ce marché pourra se développer afin de pouvoir continuer à financer nos politiques publiques.

Le rapport 20 est adopté à l'unanimité.
 Abstention du Groupe Socialiste et Écologiste et du Groupe Socialistes et Républicains.

M. BORÉ : Mme la Présidente est de retour. Je luis rends donc sa présidence en lui indiquant que le compte administratif a été adopté brillamment.

Mme VASSAL: Merci M. le premier Vice-Président. Je redonne tout de suite la parole à M. RÉAULT, qui va nous présenter le rapport 21 relatif au budget supplémentaire 2018.

21. Budget supplémentaire 2018 – Reprise des résultats 2017.

M. RÉAULT: Mme la Présidente, en fonction de la présentation du compte administratif il nous reste une affectation des résultats antérieurs à effectuer pour le budget supplémentaire 2018. La situation nette du résultat global du budget général avant intégration des restes à réaliser s'élève à 99 millions d'euros, comme je l'ai dit tout à l'heure. Et quand on a intégré l'ensemble des restes à réaliser, il ressort un excédent de financement de 46 millions d'euros. Nous avons, si je peux dire, à « répartir » ces 46 millions d'euros dans le budget qui vient. Nous vous avons ainsi proposé un certain nombre de dépenses, Mme la Présidente, que nous vous soumettons, chers collègues, par le biais de ce vote.

Sur la section de fonctionnement, et c'est là que porte l'effort, celle-ci comprend 19,4 millions d'euros de dépenses, soit +0,9% par rapport au BP 2018, ce qui n'est pas énorme. Trois points sont à signaler :

- L'hébergement enfance, qui correspond à l'effet MNA, représente une hausse de 11 millions d'euros, cela parce que nous avions budgété 27 millions d'euros et que nous devons passer à 38, compte tenu des capacités d'accueil que nous devons prévoir.
- La Carte collégien, qui correspond à 6,2 millions d'euros ; elle sera mise en œuvre à la rentrée prochaine, nous devons par conséquent prévoir les crédits affectés à ce dispositif.
- Les contrats aidés sur l'éducation, quant à eux, correspondent à une hausse de 2 millions d'euros.

Voilà pour les principaux mouvements relatifs à la section de fonctionnement.

Pour ce qui est de la section d'investissement, elle comprend 200 000 euros de dépense : 92 millions d'AP nouvelles et des ajustements, et des recettes en baisse de 5,7 millions d'euros.

Le point principal de cette DM, l'augmentation conséquente des AP, ne correspond pas à des promesses nouvelles mais à l'accélération de la réalisation des promesses que nous avions faites en ce qui concerne, notamment, la mobilité. Tout à l'heure, nous avons adopté le projet Lieutaud, le projet centre-ville, et donc nous avons également décidé d'accélérer le plan mobilité. Par conséquent, les autorisations de programme concernées doivent être ouvertes pour la Métropole afin que ce plan soit mis en œuvre rapidement.

Jusqu'à cette année, nous avions voté 60 millions d'AP par an. Ce qui nous faisait 180 millions d'euros ouverts par rapport à une promesse de 300 millions. Il nous restait 2 ans, et nous avons décidé d'ajouter ici 90 millions d'euros supplémentaires, c'est-à-dire consommer pratiquement l'ensemble du montant promis. Cette décision est motivée par le constat, que nous partageons tous, que les choses n'avancent pas assez vite en termes de mobilité, et, comme l'État ne respecte pas, comme d'habitude, son engagement de nous aider sur la Métropole, le Département prend ses responsabilités et tient parole. D'où le financement de ce plan mobilité à hauteur de 300 millions d'euros. C'est un coup d'accélérateur très net, et je pense qu'on peut le mettre au crédit de la volonté politique de développer le territoire grâce à l'action du Département.

Le stock d'AP actif sera ainsi de 5,4 Mds d'euros après cette DM, avec toujours un reste à financer de 1,8 Mds d'euros, soit 35% de l'ensemble des AP.

Je vous demande, Mme la Présidente, de bien vouloir faire procéder au vote et à vous, chers collègues, d'approuver ce budget supplémentaire.

Mme VASSAL: Merci, M. RÉAULT. Y a-t-il des demandes de parole...

M. PAYAN: Mme la Présidente, comme chaque année nous nous retrouvons dans cet hémicycle avant l'été pour apporter des moyens supplémentaires à votre budget. C'est une manière pour vous d'ajuster votre politique, d'appliquer de manière concrètes vos orientations et d'indiquer le rythme que vous souhaitez imprimer à l'action de votre institution pour le reste de l'année en cours. Le document présenté par M. RÉAULT a au moins un mérite : il efface les déclarations d'intention pour laisser la place à une réalité comptable incontestable.

Alors vous avez de la chance, Mme la Présidente, celle d'être à la tête d'une collectivité riche, qui affiche des ratios largement positifs par rapport à la moyenne des autres départements de France. Et, contrairement à certaines postures qui pourraient paraître anxiogènes, une fois les résultats antérieurs affectés, il ressort un excédent de financement de 46,4 millions d'euros. J'imagine que beaucoup d'élus aimeraient trouver une situation financière aussi saine que celle du Conseil départemental quand ils arrivent aux responsabilités. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que toutes les collectivités de ce territoire bénéficient un jour de ce même héritage, Mme la Présidente. Ce tas d'or, comme le disent vos collègues du Conseil municipal, il vous permet de réaliser des dépenses facultatives. Ainsi, même si les choix opérés par la Métropole en matière de transports souffrent de contestation légitime - vous connaissez notre avis là-dessus -, et même si le plan Ambition centre-ville tarde à porter ses fruits, les augmentations d'autorisations de programme traduisent cette richesse sur laquelle vous semblez régner sans partage. D'autres avant vous n'ont pas réussi car ils n'avaient pas compris que, sans maîtrise, la puissance n'est rien. Car en effet, à voir les chiffres vertigineux des autorisations de programme cumulées, on peut légitimement se demander si vous allez tenir le rythme de vos promesses et arriver à mettre en adéquation vos paroles et vos actes.

Et s'il y a bien un sujet sur lequel vous semblez tarder à mettre en adéquation vos paroles et vos actes, c'est celui de la solidarité. À votre arrivée, vous avez commencé à détricoter les mesures sociales volontaristes prises par les précédentes mandatures et les précédentes majorités. Nous l'avons regretté, vous avez

abandonné l'éducation au numérique pour tous et mis fin à Ordina 13. Nous l'avons regretté, vous avez supprimé la prime de noël pour les bénéficiaires du RSA et remis en cause les aides à la mobilité des plus démunis. Mme la Présidente, n'en déplaise à votre majorité, vous revendiquez - et c'est tout à votre honneur - une filiation libérale, qui déroule trop souvent le tapis rouge devant les entrepreneurs et qui peut suspecter les plus fragiles de vivre d'assistanat. Ce qui contredit nos compétences et nos missions.

Mme la Présidente, même si vous aimez répéter que vous avez à cœur de ne laisser personne sur le bord du chemin, l'exemple le plus criant de cette dichotomie est encore la situation des mineurs isolés. Vous le savez, un enfant dans la rue est un enfant en danger. Et un enfant en danger, on le protège, on le met à l'abri. Et je sais que vous avez cela en tête, parce que c'est notre mission, notre responsabilité, l'identité même de notre collectivité. Ce n'est pas qu'une obligation légale, c'est un devoir moral : un enfant à la rue, on ne lui demande pas ses papiers, on le protège. Or, il aura fallu 3 décisions de justice et l'intervention du Défenseur des droits, M. Jacques TOUBON, pour qu'enfin on accepte de mettre des moyens supplémentaires

Mme la Présidente, le compte n'y est toujours pas. Des solutions existent, et nous ne fermons aucune porte. Essayons d'imaginer de nouvelles formes de solidarité pour pallier aux carences de lieux d'hébergement. D'autres départements ont fait le choix du développement de réseaux d'aidants, et je sais que des familles d'accueil sont prêtes à s'engager... Et je sais aussi que vous avez commencé à établir des contacts avec ces dernières. Cette mesure, j'en suis sûr, répondrait en partie aux besoins d'hébergement de ces jeunes exilés. Certes elle ne suffira pas à résoudre cette crise mais elle y contribuera. Il existe dans notre département des femmes et des hommes qui sont prêts à s'engager, à donner de leurs temps. Ils n'attendent que nous pour pouvoir faire davantage. Il est de notre responsabilité de mobiliser tous les acteurs de la solidarité, d'organiser des tables rondes avec le secteur associatif, par le biais de missions d'information. Il est également de notre responsabilité de mobiliser l'ARS, pour qu'elle puisse dispenser des bilans de santé générale aux jeunes migrants non accompagnés. Il est enfin de notre responsabilité de former les services de protection de l'enfance aux problématiques géopolitiques.

Mme la Présidente, ce défi reste devant nous. L'accueil des mineurs étrangers isolés, c'est la convergence de notre histoire et de nos missions.

Pour conclure, une fois n'est pas coutume, je ferai une citation : « Si vous voulez que quelque chose se passe, vous trouverez des moyens. Sinon, vous trouvez des excuses. » C'est de Martine GILLES-VASSAL. Je vous remercie...

M. VIGOUROUX: M. RÉAULT, nous souhaitions vous indiquer qu'une partie du résultat que vous avez présenté est exactement ce que nous avons dit au moment de la préparation budgétaire sur les droits de mutation. Mais sur l'affectation de ce résultat, je ne peux qu'attirer votre attention sur les très importantes économies qui furent réalisées sur ce qui, finalement, constitue le ciment du socle républicain au plan local et qui est le modèle associatif. Nous vous alertons de nouveau là-dessus, car le tissu associatif est vraiment ce qui unit nos concitoyens. Et aujourd'hui, nous devons plus que jamais maintenir cette cohésion sociale.

D'autre part, vous avez annoncé tout à l'heure 11 millions pour les jeunes migrants... Ce montant prévoit-il tout l'accompagnement de ces jeunes ? J'ai été alerté par des associations à qui vous avez demandé de prendre en charge au niveau du logement ces jeunes. Or elles se posaient toutes la question de l'accompagnement social et culturel. Est-ce que cela est pris en charge dans les 11 millions ou bien est-ce dans le droit commun qu'on trouvera des moyens ?

M. PERRIN: Mme la Présidente, sur la question des MNA, vous avez souligné les difficultés et le nombre de jeunes que nous devons placer.

M. PAYAN, vous pouvez nous reprocher un certain nombre de choses mais pas de n'être pas déterminés. Nous sommes résolus à accueillir ces jeunes, et pour ce faire il nous faut des locaux. Et, en tant qu'élu au Patrimoine, je dois justement trouver des locaux ; et je dois dire que je ressens une certaine pression. En effet, je vous prie de croire que trouver des locaux dans les Bouches-du-Rhône est très compliqué, surtout, et je ne donnerai pas de noms, lorsque des communes dites de gauche, qui, parfois, nous font la leçon, font tout pour nous empêcher d'acheter des bâtiments. Soit en modifiant les PLU, soit en préemptant...

Nous essayons de faire du social, pendant que vous continuez d'en parler... Mais vraiment, on ne peut pas vous laisser dire que nous ne sommes pas déterminés à assumer nos responsabilités!

Mme VASSAL : M. RÉAULT, vous souhaitez répondre sur le financement de la prise en charge des MNA...

M. RÉAULT: Merci Mme la Présidente.

Pour répondre à M. VIGOUROUX, il s'agit du budget complet. Nous avions programmé au budget primitif 27 millions d'euros, et, compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes à accueillir, nous devons rajouter 11 millions d'euros. C'est ce que nous faisons par le biais de cette DM.

Tout le monde savait que les droits de mutation seraient une recette très active pour le compte administratif de 2017, cela notamment parce que le marché de l'immobilier était dans une phase assez favorable. Comme il semble le rester en 2018, nous pouvons d'ailleurs anticiper une hausse des droits de mutation, mais attention quand même : les professionnels de l'immobilier et du bâtiment sont assez circonspects sur l'évolution du marché... En tout état de cause, la situation nous permet d'assurer ce budget supplémentaire sans altérer les autres budgets, de fonctionnement et de politique volontariste.

Pour répondre à M. PAYAN, je lui dirai d'abord qu'il a une conception de l'action sociale qui est toujours la même : verser des indemnités, donner quelque chose tout le temps... Mais on peut avoir une autre conception, qui consiste à penser à l'avenir et à penser que l'action sociale passe par la réinsertion par l'emploi, par la formation, par la qualité de l'éducation, par l'accès au numérique... Donc, quand on investit dans la mobilité, quand on accélère cet investissement en y consacrant plus de 90 millions d'euros, c'est parce qu'on sait que la mobilité est fondamentale pour l'accès à l'emploi, à la formation, à la culture, c'est parce qu'on sait qu'elle est fondamentale pour la cohésion sociale ! Pour refaire venir une population vers l'emploi à l'échelle d'un territoire, il faut d'abord un plan transports qui fonctionne ! Il faut également mettre en œuvre, et c'est ce que nous avons fait, un plan numérique qui fonctionne sur tout le territoire, y compris pour sortir les zones les plus reculées et enclavées de l'isolement et de pouvoir faire accéder toute la population à la formation, à la culture et à l'information...

Il nous faut en outre un plan Charlemagne le plus performant possible et doté possible, afin que l'éducation soit véritablement celle du 21e siècle. M. PAYAN, sur le numérique, ne racontez pas n'importe quoi : nous donnons des tablettes à tous les collégiens du département, tablettes qui sont beaucoup plus performantes que ne l'étaient les ordinateurs d'Ordina 13! Demandez aux collégiens et aux enseignants ce qu'ils pensent de ces tablettes : ils en sont ravis.

Nous investissons pour la cohésion des territoires, pour leur cohésion sociale alors que vous ne pensez qu'en termes de subsides et d'aides sociales. M. PAYAN, si

Mme la Présidente est qualifiée de votre part de libérale, ne vous gênez pas pour me mettre sur le dos l'étiquette d'ultralibéral! Heureusement qu'elle est là pour me calmer un peu, car sur certaines décisions je serais souvent disposé à aller encore plus loin, plus fort et plus vite...

Mme VASSAL: M. le Rapporteur du Budget, un grand merci pour essayer de joindre les deux bouts comme vous le pouvez, sans ménager votre peine... Merci à vos services et à l'ensemble de l'Administration; merci M. le Directeur général de services, pour votre implication dans le maintien de la pérennité des fonctions du Conseil départemental.

M. PAYAN, je dirai que c'est plus qu'une chance d'être à la tête d'une institution comme la nôtre : c'est un honneur et une fierté. Ma volonté initiale est inchangée : tenir mes engagements. C'est pour moi quelque chose de primordial. Lorsqu'un responsable politique s'engage, il doit réaliser ce qu'il a promis et tout faire pour cela et il est essentiel que son action soit visible pour toutes celles et ceux qui participent à la vie de ce territoire. Je reste donc déterminée à emmener ce département le plus loin possible.

M. PAYAN, vous avez raison de rappeler que le Département est la collectivité des solidarités. À cet égard, nous suivons une ligne directrice, à savoir que la solidarité doit aller vers les personnes qui en ont le plus besoin. Malheureusement, la précarité et la pauvreté ne font qu'augmenter, et beaucoup reste à faire pour continuer de pouvoir tendre la main à celles et ceux qui vivent dans des conditions compliquées. J'en profite à ce propos pour rendre hommage aux travailleurs sociaux qui, dans le cadre de nos Maisons de la solidarité, font face aujourd'hui à des situations complètement désespérées et essaient malgré tout de faire du mieux possible. Face au désengagement de la CAF, qui ne reçoit plus personne, il est par exemple très compliqué d'agir efficacement... Nous avons ainsi été obligés de renforcer la sécurité dans les MDS pour protéger nos propres agents ; la population n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne lui répond plus après lui avoir supprimé une allocation... Heureusement que les services de la solidarité sont là pour être aux côtés de ces populations.

J'ai essayé de faire passer le message en haut lieu, au Gouvernement, que quand on est dans la fonction publique on possède un statut particulier, qui est d'être au service aux gens. Or aujourd'hui ce que j'entends s'agissant de la mise en place de CDD, de manière quasi systématique, dans la fonction publique, m'inquiète un peu...Certes, la démarche peut être intéressante pour des métiers particuliers, très pointus que l'on ne peut pas trouver au sein de la fonction publique. Mais il ne faut pas que nous allions vers la casse de cette fonction publique et faire gérer la solidarité par le monde privé. Soyons très vigilants.

Pour ce qui est du retour au sempiternel Ordina 13, je note que nous avons quelque peu évoluer, que nous ne sommes plus sur des ordinateurs mais sur des tablettes. Nous devions prendre ce virage du numérique ; la numérisation du département est d'ailleurs une volonté forte de notre part. Avec Mme CALLET, nous mettons plus de 30 millions d'euros d'investissement pour numériser totalement le département. La totalité des collèges publics de ce département est d'ores et déjà numérique... Le Gouvernement nous disait de faire une expérimentation et j'avais même reçu les félicitations de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM... On nous disait qu'il était formidable que nous ayons équipé les collèges et les collégiens de tablettes, et que, dans le cadre du plan national pour le numérique, on allait financer la moitié de ce parc informatique, notamment dans les ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire), ainsi que la formation des enseignants... Et voilà que le Recteur nous dit que cela va s'arrêter. Mais nous allons quand même continuer parce que nous estimons que le plan Charlemagne doit permettre de donner à nos jeunes collégiens les meilleurs moyens de réussite dans la vie. Nous allons d'ailleurs distribuer des tablettes aux élèves de 6ième également, à partir de la prochaine rentrée... En termes d'éducation, vous le voyez, nous assumons nos responsabilités.

Un sujet a été évoqué, qui, personnellement, me contrarie énormément, pas seulement en tant que Présidente du Conseil départemental mais en tant que mère. Nous vivons dans un pays où chacun peut accéder aux soins de santé gratuitement, au système éducatif... Nous avons beaucoup de chance de vivre dans ce pays solidaire, accueillant. Dans cette salle, d'ailleurs, si nous faisions un sondage nous verrions que les personnes d'origine strictement franco-française ne sont pas très nombreuses... Les migrants qui viennent chez nous pour des raisons politiques, économiques, sociales, sont heureux de trouver ici une terre d'accueil. Alors, oui, bien entendu la France est et doit rester une terre d'accueil. Mais comme l'a dit M. ROCARD, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Toutefois, nous devons assumer nos responsabilités, cela dans un contexte où la politique migratoire est définie par le Gouvernement : c'est lui qui décide du nombre de personnes à accueillir en fonction de leur pays d'origine et de leur statut. Les jeunes Africains

fuient leur terre car sinon ils mourront, de faim, à cause de la guerre ou parce qu'ils seront assassinés. Il n'est pas acceptable de laisser errer sur la Méditerranée ces populations...J'ai été scandalisé par le traitement infligé aux réfugiés de l'Aquarius. Bien sûr, il faut les accueillir mais examiner également les raisons qui les ont poussés à partir loin de chez eux. Ensuite, l'intégration de ces personnes ne relève pas de politiques départementales : ce qu'il faut en la matière, c'est une politique nationale et européenne. Or aujourd'hui le Gouvernement nous demande de nous débrouiller avec les mineurs ! Je l'ai dit, mon prédécesseur à la tête du Département accueillait 60 MNA par an, ce qui était gérable en plus des autres enfants confiés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). L'année dernière, nous avons été obligés de prendre en charge 600 MNA: en 2 ans, il a ainsi fallu accroître les cellules d'accueil. Comme l'a indiqué M. PERRIN, il est très compliqué de trouver des locaux, des bâtiments, mais aussi des associations pour gérer ces jeunes. Et voilà qu'à présent ce sont 900 MNA que nous devons accueillir ; nous l'avons appris en avril dernier ! Vous imaginez les difficultés que nous allons rencontrer pour créer 300 places supplémentaires...

Des associations nous attaquent en justice pour que nous accueillions plus de personnes. Mais nous n'en prendrons pas plus que le quota qui nous a été imposé. J'appelle ces associations, qui ne tiennent pas tout à fait compte de l'état civil de l'enfant, à plus de responsabilité. Très peu de ces enfants ont 15 ans, et beaucoup ont entre 16 et 18 ans. À l'issue des tests, les juges disent que comme nous ne sommes sûrs de rien quant à leur âge, faisons comme s'ils étaient mineurs... Que les associations sachent que, dans nos lieux d'accueil, majeurs et mineurs sont mélangés. Ce mélange est sensible. Nous allons renforcer nos services d'accueil pour alléger un peu la charge de travail de nos fonctionnaires.

Tous les jeunes qui passent par nos services et qui sont ensuite suivis, eh bien ils réussissent et s'intègrent! Je rends ainsi hommage aux associations et aux fonctionnaires, qui œuvrent en première ligne à l'intégration de ces jeunes. Le problème auquel nous nous heurtons est que, une fois devenus majeurs, ces enfants se retrouvent dans la rue. Ceux qui arrivent et qui sont âgés de 18 ans ou plus ne sont pas pris en charge ou gérés. Ce n'est pas acceptable, comme il n'est pas acceptable que ces jeunes finissent par errer en bandes autour de la gare Saint Charles!

Nous pourrions, c'est vrai, toujours faire plus et mieux. C'est d'ailleurs ce que nous souhaitons de tout cœur. À cet égard, je suis convaincu que le meilleur moyen de gérer cette crise est l'accueil des MNA dans des familles. Par ce biais, les jeunes s'intègrent à la vie quotidienne du foyer. Nous avons bien sûr mené une vaste campagne pour mobiliser des familles d'accueil. Cela n'a pas beaucoup marché. Qu'à cela ne tienne : nous allons travailler d'arrache-pied avec les réseaux compétents et proposer une contrepartie financière à l'intégration de ces enfants en familles d'accueil. Nous allons chercher activement des familles d'accueil et relayer largement cet appel à prendre chez elles un jeune migrant qui a, c'est une certitude, une grande volonté de s'en sortir. Tout un chacun pourra ouvrir son foyer. Nous allons examiner de très près les conditions de cet appel à l'accueil des MNA avec la contrepartie financière que j'ai évoquée.

Il est compliqué de trouver des lieux d'accueil mais il est surtout inacceptable de laisser ces jeunes entre eux sans qu'ils puissent véritablement s'intégrer comme l'ont été beaucoup de nos parents et grands-parents!

- Le rapport 21 est adopté à l'unanimité
 Abstention du Groupe Communiste et Partenaires, du Groupe Socialiste et Écologiste et du Groupe Socialistes et Républicains.
- La Présidente du Conseil départemental clôt la séance à 13h40 après avoir rendu hommage au doyen de l'assemblée départementale, M. Jean-Pierre BOUVET, en lui souhaitant un heureux anniversaire.